



Photo: Équipe de Hockey de Grouard, 1951

Aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes



# Contenu



Photo: École Industrielle de Regina – Classe des Finissants, 1898. Rapport Annuel, Affaires Indiennes.

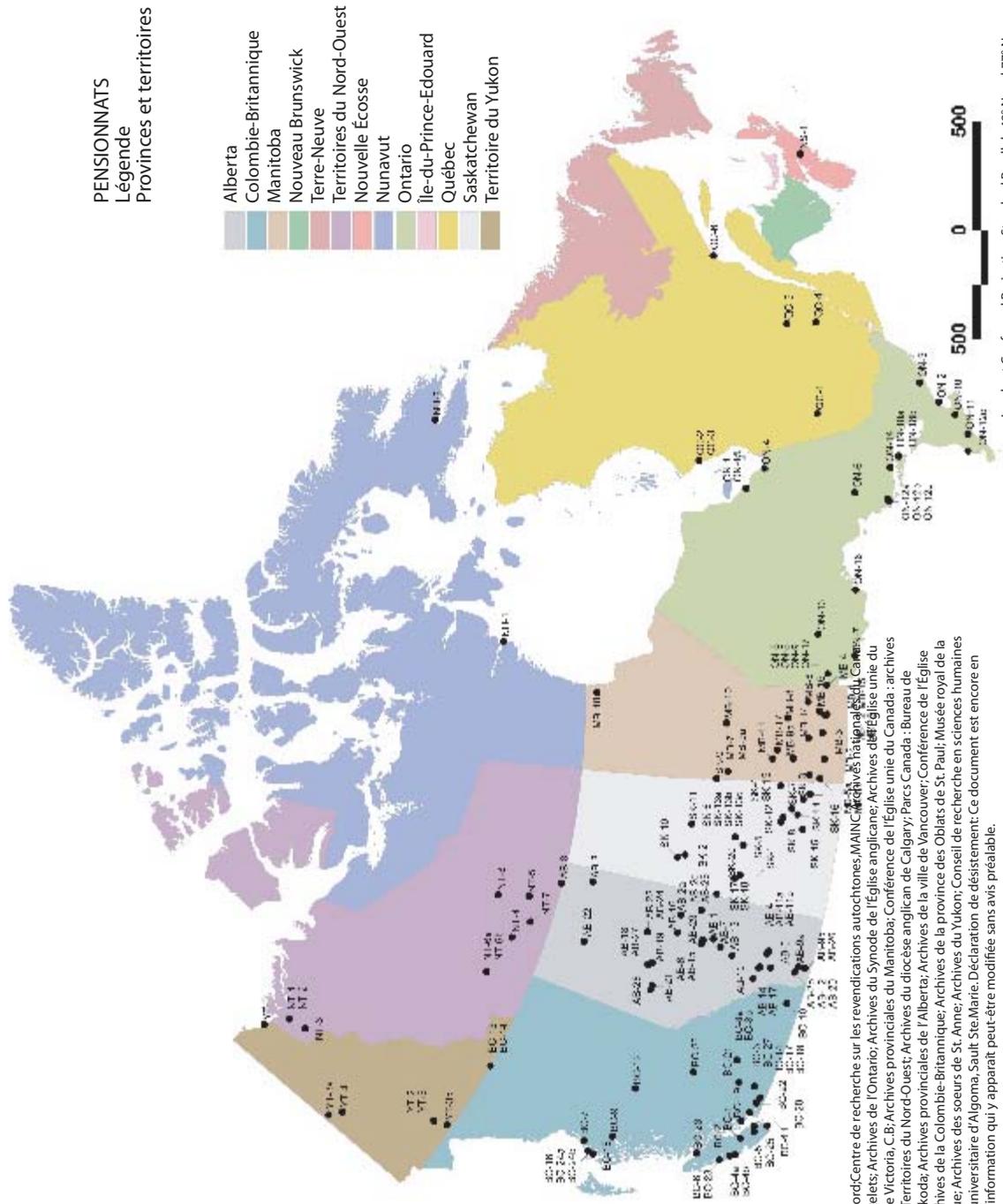
Carte des pensionnats · 3	Directeur exécutif · 41
Principes de production des rapports · 4	Communications · 42
Message du conseil d'administration · 5	Évaluation et opérations financières · 45
Philosophie, mandat et valeurs de la FADG · 9	Recherche · 47
Questions fréquemment posées (FAQ) · 11	Perspectives · 43 ?remove?
Structure et responsabilisation · 15	États financiers · 46 ?remove?
Jalons historiques · 16	Rapport des vérificateurs aux directeurs · 58
Remédier aux répercussions du régime des pensionnats · 19	État de la situation financière · 59
Obligations juridiques · 23	État des opérations · 60
Accord de financement	État des changements dans les contributions différées · 61
Projets admissibles	État des flux de trésorerie · 62
Critères obligatoires	Notes afférentes aux états financiers · 63
Mise à jour des affectations de financement · 26	Liste des engagements liés aux projets et des dépenses · 68
Revenus et dépenses	Wolfcrest Capital Advisors Inc. · 69
Types de projets	
Le conseil d'administration, 2005-2006 · 28	



Photo: « Picnic Familial de Wabasca Postman »

Les nombreuses photos qui apparaissent dans cette publication ont été généreusement partagées avec le Survivant de pensionnat Larry Loyie dans la recherche pour son livre pour enfants, à paraître bientôt portant sur l'histoire des pensionnats :Remember the Children (Souvenez vous des Enfants), et ces photos ont été reproduites avec respect et gratitude pour les familles qui les ont fournies. La Fondation autochtone de guérison remercie également La société généalogique et historique de Smoky River de Donnelly, Alberta (<http://www.shgsr.com>) pour l'utilisation de photos supplémentaires.

# Pensionnats



Sources: Musée McCord; Centre de recherche sur les revendications autochtones, MAINC; Archives nationales du Canada; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église anglicane; Archives de l'Église unie du Canada; Archives Deschâtelets; Archives de Victoria, C.B.; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada; archives du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest; Archives du diocèse anglican de Calgary; Parcs Canada; Bureau de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada; archives de la Colombie-Britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie-Britannique; Archives des sœurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algoma, Sault Ste. Marie. Déclaration de désistement: Ce document est encore en voie d'élaboration. L'information qui y apparaît peut-être modifiée sans avis préalable.



# Principes de production des rapports

Guidée par les recommandations des Survivants ayant assisté à la Stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats, qui s'est déroulée sur le territoire Squamish en juillet 1998, ainsi que par son code de conduite, la Fondation autochtone de guérison a préconisé la transparence de toutes ses pratiques depuis le début de son existence.

Le rapport annuel de la FADG respecte cinq principes :

- stratégies et contexte clairs;
- attentes raisonnables en matière de rendement;
- réalisations mesurées aux attentes en matière de rendement;
- information sur le rendement exacte et fiable.

Ce rapport indique comment nos résultats sont liés à notre mandat, à notre vision des choses et à notre mission, montre comment nos stratégies et pratiques de la gestion sont adaptées à nos objectifs et illustre comment les différents services de la FADG travaillent de concert pour obtenir des résultats collectifs.

Le cadre de travail constitué par ces principes permettra aux intervenants de la FADG de brosse un tableau des réalisations de la Fondation en fonction des stratégies et des objectifs qu'elle s'est fixés et des efforts qu'elle a déployés, de ses capacités et de ses visées. Les objectifs, stratégies, résultats et

perspectives présentés dans ce rapport annuel permettent également à la Fondation d'appliquer efficacement sa propre politique eu égard au contenu de ses rapports annuels, qui doivent inclure : « [...] un exposé des objectifs de la Fondation pour cette année et un énoncé indiquant dans quelle mesure la Fondation a atteint ces objectifs, ainsi qu'un exposé des objectifs de la Fondation pour l'année à venir et dans un avenir prévisible ».

- Accord de financement de la FADG, Alinéa 10.05(1)(c et d).



Photo: Famille travaillant sur la peau d'original

Bien que de nombreux défis aient été relevés depuis 1998, la FADG est résolue à surmonter les obstacles à venir avec une détermination inébranlable, et à poursuivre son engagement de transparence et de responsabilisation envers les Survivants et leurs descendants, les communautés autochtones et le gouvernement.



# Message du conseil d'administration

Depuis la fin de l'année financière 2006-2007, la Fondation autochtone de guérison a mis en place son plan concernant le montant de 125 millions de dollars consacrés à la guérison que le gouvernement du Canada octroie aux anciens élèves des pensionnats dans le cadre de l'Accord de règlement final. La Fondation autochtone de guérison accorde son soutien à l'engagement important en matière d'appui à la guérison, aux activités commémoratives et à l'établissement d'une commission de la vérité et de la réconciliation, des mesures qui font partie intégrante de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Les efforts de la Fondation autochtone de guérison porteront principalement au cours des années à venir sur l'appui direct aux démarches thérapeutiques de guérison dans les collectivités, y compris les communautés d'intérêts. Notre niveau de ressources actuel ne nous a pas permis de financer de nouveaux projets au cours des dernières années, mais nous avons tout de même été en mesure d'assurer la continuité de notre appui financier à des activités de guérison cruciales. Notre principal objectif consiste à assurer le maintien des initiatives de guérison les plus prometteuses.

Une fois de plus, l'année qui vient de s'écouler a été exigeante, mais elle a aussi permis de relever des défis stimulants pour toutes les personnes appelées à intervenir dans les domaines ou les grands dossiers

touchant le régime des pensionnats indiens. Comme la date de la mise en application de l'accord de règlement approche, la Fondation autochtone de guérison s'associe à ses partenaires pour soutenir les Survivants et leur famille. Elle continue à assumer son rôle sous chacune des dimensions de la Convention ou de l'Accord de règlement en faisant converger les efforts sur la démarche de guérison et le traitement du traumatisme.

Compte tenu de l'aboutissement positif des négociations, il a été possible de centrer nos efforts sur les applications pratiques. En termes concrets, nous avons surtout voulu établir des stratégies d'application pour les cinq prochaines années et conclure des ententes de contribution pour la prolongation de projets existants. La Fondation autochtone de guérison a présenté son plan opérationnel à long terme dans le cadre du plan directeur 2007-2012 qui peut être obtenu en vous adressant au bureau de la Fondation. Ce document fait état de la planification stratégique générale sur une base annuelle des activités de la FADG, notamment celle touchant le financement, la recherche, la dotation et la réduction progressive des activités ou la dissolution.

Le montant de 125 millions de dollars promis à la Fondation autochtone de guérison dans le cadre de l'Accord de règlement final correspond à trois années de financement de programme et à cinq



ans de financement des dépenses de fonctionnement. Ces fonds permettront d'assurer la prolongation pendant trois ans de projets en cours et celle de dix centres de guérison pendant 4 ans et demie.

Des 125 millions de dollars, un montant de 116 millions sera consacré à appuyer des projets, alors que le restant (plus les



Photo: Chariot familial

intérêts) sera réservé à l'administration. Aucun nouveau projet ne sera financé. Consécutivement à cette période, le gouvernement procédera à une évaluation des efforts réalisés par la FADG (tel qu'indiqué dans l'Accord de règlement); nous envisageons donc la possibilité qu'une décision concernant le financement sera prise à ce moment-là. Toutefois, en l'absence d'octroi de fonds additionnels, nous amorcerons notre stratégie de réduction progressive qui aboutira à une dernière

vérification et à la fermeture de la FADG.

Au cours de la dernière année, la Fondation et les projets financés ont vécu dans l'attente de l'obtention des fonds prévus par l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens. Au moment de l'approbation finale de cet accord de règlement annoncée le 21 mars 2007,

les fonds alloués par la FADG aux projets étaient presque épuisés. Nous avons besoin d'un financement temporaire du gouvernement du Canada pour pouvoir assurer la continuité des 144 projets de guérison répartis à l'échelle nationale et les appuyer au-delà du 31 mars 2007, date à laquelle les ressources actuelles seraient complètement épuisées. Vu que les fonds promis dans le cadre de l'accord de

règlement ne pourront être distribués que vers la fin de 2007, nous prévoyons une insuffisance de financement pendant au moins huit mois, période où des projets desservant d'anciens élèves des pensionnats ne recevraient aucune aide financière leur permettant de dispenser des services de guérison.

Le problème lié au déficit de financement a été porté à l'attention du gouvernement dès le début du printemps 2006. Des hauts





Photo: Équipe de basket-ball Championne, Alberni

fonctionnaires, de même que les organismes concernés, ont été informés de l'importance capitale des services de guérison, particulièrement de l'importance de limiter l'incidence négative sur le plan individuel et collectif qu'auront l'attribution du Paiement d'expérience commune (PEC) et le rappel des souvenirs des abus subis dans les pensionnats.

Le ministre des Affaires indiennes s'est engagé le 8 décembre 2006 à trouver une solution concernant le problème du flux de trésorerie aux opérations de financement au moment de l'Assemblée spéciale des chefs de l'Assemblée des Premières Nations. À mesure que le 31 mars approchait, nous avons fait de notre mieux pour préparer les projets financés à une insuffisance

temporaire de fonds afin de minimiser les mises à pied et les fermetures provisoires associées à l'infrastructure nationale de guérison.

À notre avis, l'engagement de fonds consacrés à la guérison dans le cadre de l'Accord de règlement final relatif aux pensionnats indiens constitue une forme d'appui aux efforts déployés par la Fondation et de reconnaissance des réalisations remarquables en matière de guérison dans les collectivités. Cette allocation de fonds assure la continuité du seul engagement du Canada envers un réseau national de guérison visant d'abord et avant tout à traiter les séquelles laissées par les abus physiques et sexuels dont les enfants autochtones ont été victimes dans



<p>le milieu institutionnel des pensionnats, des foyers et des écoles industrielles.</p> <p>Nous entrevoyons d'autres possibilités permettant de promouvoir l'avancement de la démarche de guérison et de réconciliation. En effet, à mesure que l'Accord de règlement final relatif aux pensionnats indiens sera appliqué au cours des mois et des années à venir, l'établissement de la Commission de la vérité et de la réconciliation posera d'autres défis et incitera à agir; la Fondation autochtone de guérison sera ainsi appelée à appuyer dans ses efforts, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant.</p> <p>Entre-temps, nous espérons que vous trouverez l'information présentée dans le présent rapport annuel claire et utile. Pour bien des gens, tout ce qui entoure la</p>	<p>question des pensionnats au Canada, les activités, les institutions et les annonces récentes, peut s'avérer bouleversant, déroutant. Par conséquent, nous avons tenté de présenter de l'information concise et pertinente portant sur des sujets de grand intérêt. Nous invitons les lecteurs à communiquer avec nous pour obtenir plus d'information et obtenir une mise à jour.</p> <p>En terminant, le conseil d'administration veut souligner la résilience et le courage des Autochtones qui se sont pris en main dans de nombreuses collectivités et qui ont entrepris la démarche difficile de la guérison.</p> <p>Dans un esprit de guérison et de paix, Conseil d'administration.</p>
--	---



# Philosophie, mandat et valeurs

La Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, ayant un montant unique de 350 millions de dollars alloué par le gouvernement du Canada à distribuer et investie d'un mandat pouvant être étiré jusqu'à onze ans. Ce montant unique a permis à la Fondation de financer des projets de guérison communautaires et de couvrir ses dépenses d'opération. La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des Autochtones. Elle n'est pas une organisation gouvernementale et elle fonctionne indépendamment des organisations autochtones nationales.

Les dix-sept membres du Conseil d'administration de la Fondation reflètent la diversité de la population autochtone du Canada. Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur accordant des fonds pour des projets de guérison, en encourageant une meilleure connaissance des questions et des besoins axés sur la guérison, et en sollicitant l'appui du public canadien.

Dans notre vision d'avenir, ceux et celles qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats ont confronté les expériences traumatisantes qu'ils ont vécues et ils ont guéri une grande partie de leurs blessures. Ils ont brisé le cycle des abus et ils ont développé, de manière significative, leurs capacités aux niveaux individuel, familial, communautaire et national, jetant ainsi les bases d'un plus grand bien-être

pour eux-mêmes et les générations futures. Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.



Photo: Chambre de couture des filles de

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison qui aidera les Autochtones à s'aider eux-mêmes. Notre rôle est de leur fournir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives répondant aux besoins de guérison, pour éduquer et créer chez le public un climat de compréhension. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à cheminer avec nous sur la voie de la réconciliation.



Nous privilégions une approche holistique, propice à la guérison, la réconciliation et l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations – directes ou indirectes – d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force et la résilience des peuples autochtones.



Photo: Période de cueillette de pommes de terre,

Nous encourageons les approches centrées sur les besoins des personnes, des familles et de l'ensemble de la communauté autochtone. Nous considérons que la prévention des abus, ainsi que le processus de réconciliation entre victimes et abuseurs, entre peuples autochtones et autres Canadiens, sont des facteurs cruciaux pour le développement de la santé et de la prospérité des collectivités. En investissant de manière stratégique nos ressources, nous

ont été confiées et en contribuant à établir un climat sécurisant caractérisé par la confiance, la compréhension et la bonne volonté, nous générons les ressources et les moyens qui nous permettront d'appuyer les Autochtones, qu'ils soient Métis, Inuits ou des Premières Nations, vivant sur et hors réserve, inscrits ou non inscrits. Nous les encourageons ainsi à s'engager pleinement dans des démarches de guérison aptes à répondre efficacement aux besoins et aux circonstances diversifiées de nos communautés.



# —| Questions fréquemment posées |—

## La Fondation autochtone de guérison (FADG) – qu'est-ce que c'est?

Une corporation privée, sans but lucratif, nationale, dont la gestion est autochtone, située à Ottawa, établie le 31 mars 1998, à qui une subvention unique de 350 millions de dollars a été allouée par le gouvernement fédéral du Canada. Un mandat d'une durée de onze ans, se terminant le 31 mars 2009, a été confié à la Fondation autochtone de guérison dans le but d'encourager et d'appuyer, à l'aide de contributions financières et de recherches, des initiatives de guérison communautaires conçues et réalisées par les Autochtones; celles-ci visent le traitement des séquelles des abus physiques et sexuels subis sous le régime des pensionnats indiens au Canada, y compris les répercussions intergénérationnelles.

## Pourquoi la FADG est-elle nécessaire?

À la suite des abus subis dans le passé au sein de ces institutions qu'étaient les pensionnats indiens, les Autochtones d'aujourd'hui souffrent des nombreux effets de traumatismes non résolus, y compris, mais non exclusivement :

- la violence latérale
- le suicide

- la dépression
- la pauvreté
- l'alcoolisme
- le manque de compétences parentales
- la dégradation ou l'affaiblissement ou l'élimination des cultures et des langues
- le manque de capacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé

Dans notre vision d'avenir, les Autochtones auront, de manière significative, traité les effets des mauvais traitements subis dans les pensionnats et ils auront rétabli un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les descendants des sept générations futures.

## De quelle façon la gestion de la FADG est-elle assurée?

La Fondation autochtone de guérison est gérée par un conseil d'administration composé d'Autochtones venant de l'ensemble du pays. Les membres sont nommés par les organisations politiques autochtones, le gouvernement fédéral du Canada et les Autochtones dans leur ensemble. Le conseil d'administration établit la politique et les orientations données au personnel. La Fondation est tenue de rendre compte de ses activités par suite de son accord de financement avec le Canada et de ses règlements administratifs. Guidée par ces dispositions, la Fondation autochtone de guérison a engagé ses ressources conformément à des critères de



financement bien définis et transparents établis en consultation avec les Autochtones.

## Est-ce que du financement peut encore être obtenu (est actuellement offert)?

Non. Toutes les ressources financières dont nous disposons ont été entièrement engagées par le conseil d'administration de la FADG sous forme de subventions pour des projets de guérison communautaires. (Les détails concernant chacune de ces subventions peuvent être obtenus en ligne en consultant le site Web à : [http://www.ahf.ca/fp/e\\_funded\\_projects.php](http://www.ahf.ca/fp/e_funded_projects.php). Vous pouvez aussi communiquer avec notre bureau pour obtenir ces détails).

## Qu'est-ce que l'Accord de règlement?

L'Accord de règlement final relatif aux pensionnats indiens est un programme complet de paiement, un règlement d'ensemble, négocié entre le gouvernement du Canada, les Églises, les avocats représentant les Survivants et l'Assemblée des Premières Nations. Cette convention de règlement comprend un paiement d'expérience commune au profit de tous les anciens élèves des pensionnats admissibles, un fonds de soutien à la

guérison, de même que de l'appui financier consacré à des activités commémoratives et à l'établissement d'une commission de la vérité et de la réconciliation. Pour obtenir plus de détails, consultez le site <http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html/> ou téléphonez au numéro 1-866-879-4913. Prenez note qu'ils s'agit d'une initiative du gouvernement du Canada. L'Accord de règlement n'est pas un programme de la Fondation autochtone de guérison.

## La Fondation ferme-t-elle ses portes?

Avant l'annonce d'un engagement du gouvernement fédéral s'élevant à 125 millions de dollars additionnels dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, le mandat de la Fondation autochtone de guérison devait prendre fin le 31 mars 2009. Si cet accord de règlement est approuvé par les tribunaux, il permettra de prolonger la durée de la Fondation d'un cinq ans additionnel après la date d'entrée en vigueur. Autrement dit, le mandat de la Fondation autochtone de guérison prendra fin en mars 2012.

## Y aura-t-il du financement pour de nouvelles propositions?



Il n'y aura pas d'appel de nouvelles propositions à ce moment-là. Le montant additionnel de 125 millions de dollars engagé au profit de la FADG dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens sera attribué aux projets financés par la FADG actuellement en cours.

## Pourquoi la FADG ne compte-t-elle pas engager les fonds additionnels pour appuyer de nouvelles propositions?

Le conseil d'administration a eu beaucoup de mal à prendre cette décision. Nous savons qu'il y a de nombreux Survivants et collectivités qui ont un besoin urgent d'appui pour leur démarche de guérison. Voici les raisons qui ont emporté la décision. Depuis des années, nous transmettons le message au gouvernement que la démarche de guérison vient à peine de commencer et qu'elle doit se poursuivre. Le conseil d'administration s'est senti obligé envers ceux et celles qui s'étaient engagés avec confiance dans un projet de guérison financé par la FADG; c'est pourquoi le conseil est venu à la conclusion qu'il pourrait être potentiellement préjudiciable de permettre que des personnes au tout début de leur démarche de guérison se voient subitement retirer l'appui dont elles

bénéficiaient. Pour ces motifs, nous nous sommes donnés la tâche de décider quels projets profiteraient des fonds additionnels. Quoique d'une grande importance, il reste que ce fonds additionnel alloué à la FADG est tout de même modeste en fonction des besoins. Nous savions qu'il nous faudrait appliquer du mieux que nous le pouvions toute une série de critères bien définis, raisonnables et publicisés. Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration s'est fixé les critères suivants :

- le projet doit avoir des antécédents de saine gestion financière
- le projet doit avoir une grande portée, desservir des femmes, des jeunes, des Aînés, etc.
- le projet doit faire directement la prestation de services thérapeutiques.

Même en appliquant ces critères, de nombreux bons projets accomplissant un excellent travail n'ont pas pu être financés. La décision relève du fait que les ressources sont limitées, en nous rendant bien compte comme organisation que nous avons déjà reçu des collectivités autochtones des demandes de financement totalisant plus de 1,3 milliards de dollars.

## Si je veux commencer un projet dans ma



## communauté, quel soutien pouvez-vous m'apporter?

La Fondation autochtone de guérison met à votre disposition de nombreuses ressources offertes gratuitement, notamment des documents de recherche, des guides pratiques et un répertoire de sources de financement – tout ce matériel a été conçu dans le but de vous aider à faire progresser la démarche de guérison dans votre communauté. Nous pouvons aussi faciliter des échanges d'information avec des projets en cours, vous mettre en rapport avec des communautés aux prises avec les mêmes défis qui ont trouvé des moyens novateurs et prometteurs de passer à l'action. Communiquez avec nous pour obtenir ces ressources.

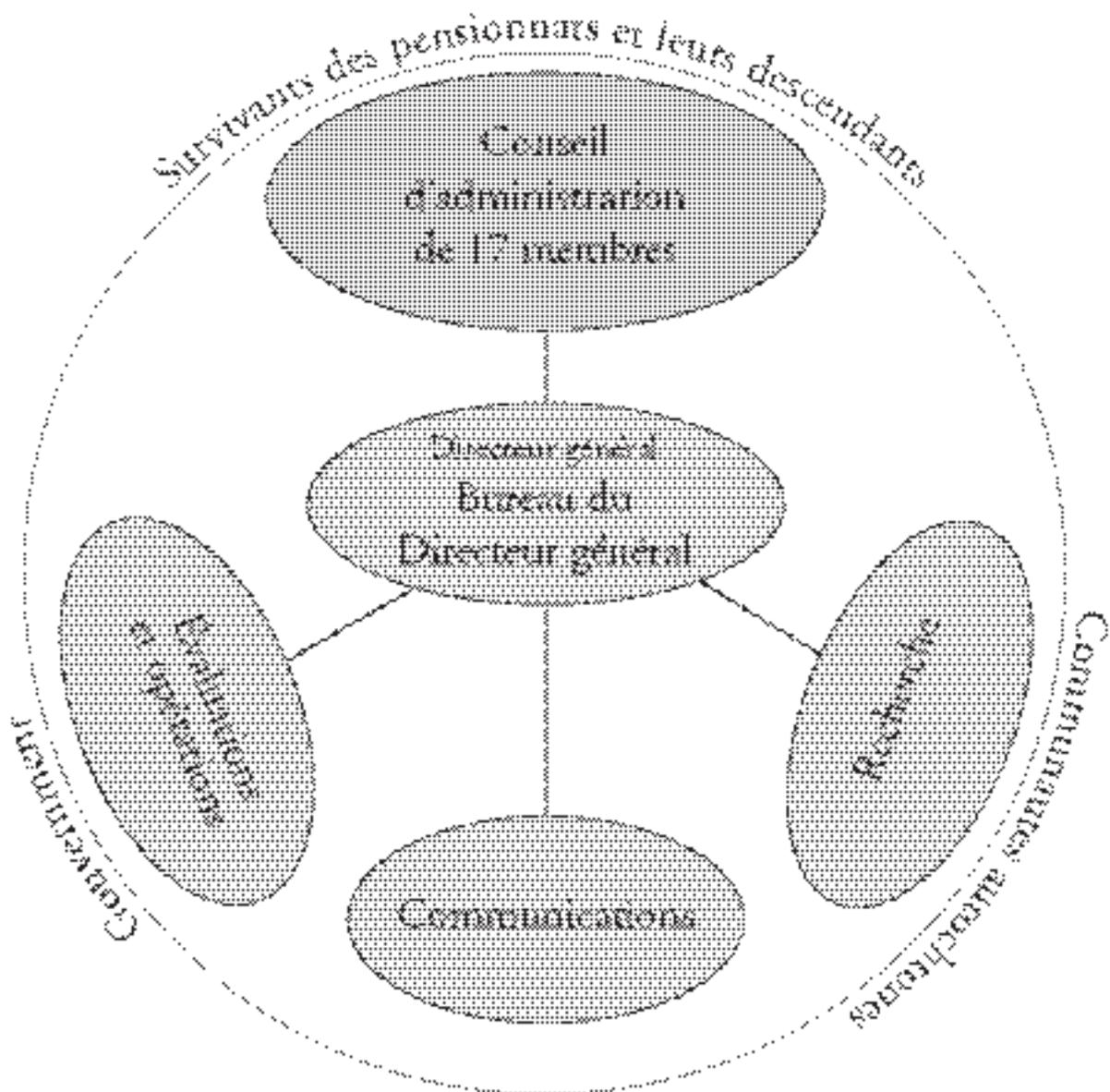
## De quelle façon peut-on obtenir plus d'information?

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Fondation autochtone de guérison à :

Suite 801-75 Albert Street  
Ottawa, Ontario, K1P 5E7  
Sans frais : 1-888-725-8886  
À Ottawa: (613) 237-4441  
Télécopieur : (613) 237-4442  
Internet : <http://www.ahf.ca>



# Structure & et responsabilités de la FADG



# Jalons historiques de la FADG

Dans la foulée de la crise d'Oka, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a institué la Commission royale sur les peuples autochtones en août 1991. L'un des deux coprésidents de la Commission était Georges Erasmus, l'ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. La Commission était dotée d'un très large mandat, établi par Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada. La Commission a tenu des audiences dans

Photo: Église et dortoir des garçons, Grouard



tout le pays et a coordonné une analyse approfondie des questions autochtones.

En novembre 1996, la Commission publiait son rapport en cinq parties renfermant plus de cent pages de recommandations détaillées. Le chapitre 10, qui traite de la question des pensionnats indiens, a révélé toute l'ampleur des sévices commis dans

les pensionnats. Le 7 janvier 1998, dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, l'honorable Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes, annonçait Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones lors d'une cérémonie publique. La ministre dévoilait la Déclaration de réconciliation avec tous les peuples autochtones pour les sévices subis dans les pensionnats indiens et annonçait la Stratégie de guérison et un fonds de 350 millions de dollars pour répondre aux besoins de guérison des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations, inuites et métisses souffrant des séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles.

À la mi-février, à la suite de discussions menées avec les groupes de concertation sur le régime des pensionnats indiens, un document préliminaire intitulé « Healing Strategy: principles and Proposed Approach » a été déposé auprès de cinq organisations autochtones, et un conseil intérimaire de financement formé de personnalités autochtones a été fondé. Au cours des trois mois de son premier mandat, le conseil intérimaire de financement a créé un organisme à but non lucratif pour superviser la gestion du fonds de 350 millions de dollars.



En mars 1998, le gouvernement fédéral a convoqué les Survivants et les groupes représentatifs, la communauté de guérison et les autres parties intéressées à une réunion de deux jours afin de les informer des derniers développements en regard à la stratégie et au fonds de guérison. Le conseil intérimaire de financement a participé à la réunion en tant qu'observateur, pour écouter ce que les participants avaient à dire.

Les 14, 15 et 16 juillet 1998, une conférence sur la stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats s'est tenue à la Squamish Longhouse, sur le territoire Squamish. Cette conférence avait pour objectif d'écouter les recommandations et les idées des Survivants aux prises avec les séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens.

Le 30 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison, organisme de financement à but non lucratif dirigé par des Autochtones, a été instituée. C'est un organisme indépendant du gouvernement et des organisations représentant les Autochtones. La Fondation a été dotée d'un mandat de 11 ans, qui prendra fin en mars 2009.

Au printemps 2000, la Fondation autochtone de guérison a engagé la discussion avec le gouvernement du Canada au sujet de l'amélioration potentielle de son rendement, au moyen de la prolongation de son mandat et de la révision des restrictions imposées à ses investissements.

En février 2001, une rencontre a eu lieu avec les représentants du gouvernement fédéral. La FADG a présenté les conclusions d'une étude de la firme KPMG qui prouvait le bien-fondé de sa feuille de route. Une analyse en profondeur du portefeuille de valeurs mobilières de la FADG a également été fournie, de même qu'une gamme d'options stratégiques d'investissement prudentes et équilibrées, avec leurs avantages financiers respectifs.

Cette analyse a permis de dégager différents scénarios définissant les avantages des différentes options de politiques d'investissement pour la durée de son mandat. En tenant compte du montant du capital dont disposait encore la Fondation au moment de l'analyse, et avec des subventions et dépenses annuelles de 21,2 millions de dollars, la Fondation aurait pu fonctionner indéfiniment. À la fin de l'année 2002, le capital de la Fondation, diminué par deux années de subventions et de dépenses, ne suffisait plus pour mettre en place la stratégie qu'elle avait élaborée au début de l'an 2000, et faute de décision imminente du gouvernement, le conseil a commencé à engager ses fonds selon les modalités prévues dans l'accord de financement initial.

En 2003, le gouvernement du Canada a offert de prolonger le mandat de l'engagement des fonds de la Fondation. Le conseil de la Fondation autochtone de guérison, ayant déjà pris des mesures pour engager ses fonds, a décliné l'offre de prolongement du délai.



À l'exception des demandes des Inuits et des demandes pour les Centres de guérison, la date limite pour soumettre des propositions à la Fondation était le 28 février 2003. En octobre 2003, environ six mois avant notre échéance prescrite du 31 mars 2004, le conseil d'administration de la Fondation a engagé le solde des fonds disponibles, mettant un terme à la phase d'engagement de son mandat de 11 ans.



Photo: Les trois filles de la famille Kuhberg

Le 23 février 2005, l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, annonçait un engagement de 40 millions de dollars à l'endroit de la Fondation autochtone de guérison. Le conseil d'administration de la FADG a décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel appel de propositions de

financement et que les fonds supplémentaires devraient être attribués aux projets existants. Ces fonds supplémentaires ont permis à la FADG de prolonger la période de financement d'environ le quart des projets existants à ce moment. Le mandat et l'échéance de la FADG restent inchangés.

Le 10 mai 2006, la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens obtient l'approbation par le Cabinet. Faisant partie intégrante de cette Convention de règlement, un engagement de 125 millions de dollars est annoncé en faveur de la Fondation autochtone de guérison. Pour obtenir plus d'information concernant ce financement, prière de vous reporter à la section sur les Questions fréquemment posées.



# Remédier aux répercussions du régime des pensionnats

Les pensionnats indiens ont officiellement été exploités au Canada entre 1892 et 1969, grâce à des arrangements passés entre le gouvernement du Canada et l'Église catholique romaine, l'Église anglicane (ou Church of England), l'Église méthodiste (ou Église unie) et l'Église presbytérienne.

Même si le gouvernement du Canada s'est officiellement retiré en 1969, quelques pensionnats ont poursuivi leurs activités jusque dans les années 1970 et 1980. Par exemple, le pensionnat indien de Gordon, en Saskatchewan, n'a pas fermé ses portes avant 1996.

Les répercussions des pensionnats indiens se sont fait sentir dans tous les segments des sociétés autochtones. Les communautés ont souffert de désintégration sociale, économique et politique. Les langues ont été attaquées et sont toujours menacées. Des familles ont été déchirées. La vie des élèves a été dévastée. Beaucoup de ceux qui ont fréquenté ces pensionnats n'ont pas eu la possibilité d'acquérir des aptitudes parentales et ont perdu la capacité de transmettre ces aptitudes à leurs propres enfants. Ils ont lutté contre la destruction de leur identité autochtone, la perte de leur liberté individuelle et de leur vie privée, ainsi que les souvenirs associés aux sévices, aux traumatismes, à la pauvreté et à la

négligence.

Des milliers d'anciens élèves ont décidé de révéler que les sévices physiques, sexuels et psychologiques étaient monnaie courante dans le régime des pensionnats, et que peu était fait pour les arrêter, punir les abuseurs ou améliorer les conditions de vie. Beaucoup ont transmis les sévices qu'ils ont subis à leurs enfants, perpétuant ainsi le cycle de la violence et les dysfonctions découlant du régime des pensionnats indiens. Après des années de résistance, de réclamation et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et d'autres personnes, les premiers pas importants sur la voie de la guérison ont été faits. Les Églises ayant participé à la gestion des pensionnats se sont excusées publiquement. La première à présenter ses excuses fut l'Église Unie du Canada en 1986. D'autres excuses et déclarations ont suivi – de la part des missionnaires Oblats de Marie Immaculée (catholique romaine) en 1991, de l'Église anglicane en 1993, et de l'Église presbytérienne en 1994.

À peu près à la même période, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) examinait la question des pensionnats indiens dans le cadre plus vaste de son mandat, et en novembre 1996, publiait son rapport final. Ce rapport comprenait une section présentant la recherche et les conclusions sur les



pensionnats indiens et renfermait des recommandations relatives aux pensionnats indiens.

En 1997, la Conférence des évêques catholiques du Canada a exprimé ses regrets pour la douleur et la souffrance subies par de nombreux Autochtones dans le régime des pensionnats indiens. Le pape Jean-Paul II a exprimé des regrets semblables en 2000.

La création de la Fondation autochtone de guérison, en 1998, annonçait une période de tentatives pour trouver des solutions au traumatisme qui affecte toujours les personnes, les familles et les communautés autochtones en raison des séquelles associées aux sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats, ainsi que des attaques dirigées contre leurs cultures et leurs langues.

Entre 1998 et 1999, le gouvernement du Canada menait une série de neuf discussions exploratoires aux quatre coins du pays avec des victimes et des confessions religieuses en vue de régler les réclamations pour sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens. En 1999, le Canada a entrepris une série de projets relatifs à la résolution des conflits qui analysaient différentes méthodes de résolution des conflits. Il existe actuellement dix projets relatifs à la résolution des conflits, parvenus à

différentes étapes, un peu partout au pays. En septembre 2000, Jean Chrétien annonçait la nomination du vice-premier ministre, Herb Gray, en tant que représentant spécial chargé de la question des pensionnats indiens. Herb Gray s'est vu confier la responsabilité de coordonner toutes les activités au nom du gouvernement du Canada. À cet effet, le dossier des pensionnats indiens a été retiré à Affaires indiennes et du Nord Canada et, en juin 2001, le premier ministre annonçait la création du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones (BCRQPA – aujourd'hui RQPIC), afin de canaliser les ressources fédérales et les efforts consacrés à la réparation des séquelles du régime des pensionnats indiens.

En août 2002, l'honorable Ralph Goodale, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, était responsable du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones. En décembre 2002, l'honorable M. Goodale annonçait le « Cadre de règlement national » du BRQPA pour les victimes de mauvais traitements dans les pensionnats indiens – un mode alternatif de résolution des conflits conçu pour régler les réclamations à l'amiable sur une période de sept ans. (Pour en savoir plus, visitez le site <http://www.irsr-rqpi.gc.ca/francais/index.html>, ou communiquez



<p>avec le Centre d'assistance de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, au 1 800 816-7293.)</p> <p>D'anciens élèves du régime des pensionnats indiens continuent de déposer des plaintes contre le gouvernement du Canada. Bien que la plus grande partie de ces réclamations visent des sévices physiques et sexuels, 90 p. 100 mentionnent également la perte de la langue et de la culture. Toutefois, le gouvernement du Canada n'indemnise pas encore la perte de la langue et de la culture, car les tribunaux canadiens ne reconnaissent pas ces pertes comme un préjudice indemnisable. Cela pourrait changer si les tribunaux créent un précédent, comme ils l'ont fait le 3 décembre 2004. À ce jour, la Cour d'appel de l'Ontario a reconnu unanimement l'affaire Cloud c. Canada, comme le premier recours collectif contre</p>	<p>les pensionnats indiens. Le 10 mai 2006, le gouvernement du Canada a officiellement approuvé la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et a annoncé le Programme de paiement anticipé au profit des anciens élèves des pensionnats indiens admissibles âgés de 65 ans et plus au début des négociations, le 30 mai 1995. Vous pouvez obtenir les formulaires de demande de paiement anticipé, de même que la Convention de règlement elle-même en consultant le site Web de RQPIC à <a href="http://www.irs-rqpi.gc.ca">www.irs-rqpi.gc.ca</a>.</p> <p>Consultez également :</p> <p><a href="http://www.resident-ialschoolsettlement.ca/French/French.html">http://www.resident-ialschoolsettlement.ca/French/French.html</a></p>
--	--



# Contexte de la guérison

En établissant deux initiatives distinctes – la Fondation autochtone de guérison et le Paiement d'expérience commune (PEC) dans le cadre de l'Accord de règlement final – le gouvernement du Canada a pris des mesures pour mettre fin aux séquelles persistantes et destructrices du régime des pensionnats indiens, notamment la violence latérale, le suicide, la pauvreté, l'alcoolisme, le manque de compétences parentales, la dégradation ou l'élimination des cultures et des langues et l'incapacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé.

Le Paiement d'expérience commune permet d'octroyer directement à tous les anciens élèves des pensionnats une compensation. Essentiellement, le but visé est d'éviter des décennies d'affrontement juridique et de mettre de l'avant un règlement symbolique, à l'amiable et rapide. Il est important de reconnaître que ces deux initiatives, des mesures de soutien à la guérison et l'octroi d'une compensation, visent la résolution de problématiques différentes.

Bien qu'il y ait des relations de complémentarité entre ces deux dimensions, la démarche de guérison ne constitue pas une mesure de compensation, de même que la compensation n'est pas un moyen de guérison. Comme le gouvernement le reconnaît, les programmes de guérison ne permettent pas de s'acquitter de responsabilités légales, tout comme une compensation

financière pour une victime ne permet pas de guérir les séquelles physiologiques et psychologiques qu'ont laissées les souffrances endurées.



Photo: Emil Loyie (centre) et amis

L'engagement du gouvernement à verser un Paiement d'expérience commune aux anciens élèves des pensionnats peut donner lieu à un règlement plus rapide concernant les demandes de compensation. Comme la Commission du droit du Canada l'a souligné dans son rapport *Restoring Dignity* (mars 2000), la compensation n'est qu'un des moyens de réparation qui, en soi, n'a pas nécessairement pour effet la guérison et la réconciliation; alors que la compensation est versée aux Survivants, il faudrait que ceux-ci puissent la recevoir dans un environnement de guérison. Même si nous avons engagé les fonds dont nous disposons et nous sommes dans l'impossibilité d'accepter de nouvelles propositions dans un avenir assez rapproché, nous continuons à transmettre le message que la guérison est un effort à long terme nécessitant une planification et des ressources établies sur une longue période. La démarche de guérison vient à peine de commencer.



# —| Obligations Juridiques |—

Les initiatives de financement de la Fondation autochtone de guérison ont été conçues et sont administrées conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement conclu entre la Fondation et le Gouvernement du Canada.

## *Accord de financement*

Accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et sa Majesté la Reine Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères relatifs aux types de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles : communautés des Premières Nations, Inuits et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes inuits, centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, ayant survécu au système des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, ainsi

que des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

## *Projets admissibles*

Les projets de guérison financés par la Fondation doivent prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. La Fondation appuiera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables.

Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de



compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté ne seront pas financés par la Fondation.

La Fondation ne finance pas :

- Le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement,
- Les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique liée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats.
- Les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement
- Les activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en œuvre et l'évaluer avec efficacité.

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.

*Critères obligatoires*

*Remédier aux traumatismes.* Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

*Démontrer que le projet bénéficie d'appui.* Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.

*Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte.* Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.



<p><i>Être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Les projets doivent être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne.</i></p> <p>Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions. La proposition démontre : que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des Survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore des personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles; que des mesures ont</p>	<p>été prises pour créer un environnement sécurisant. La proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des Survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin ; le budget proposé correspond aux dépenses prévues dans le projet.</p>
--	--



# Quelques données sur les projets financés\*

\* au 31 mars 2007

## Revenu

Montant unique alloué par le Gouvernement du Canada · \$390,000,000

Total des intérêts cumulés · \$96,561,811

Montant total du fond · \$486,561,811

## Dépenses

Montant total engagé dans les projets · \$406,460,182

Montant total pour administration · \$60,209,591 <sup>1</sup>

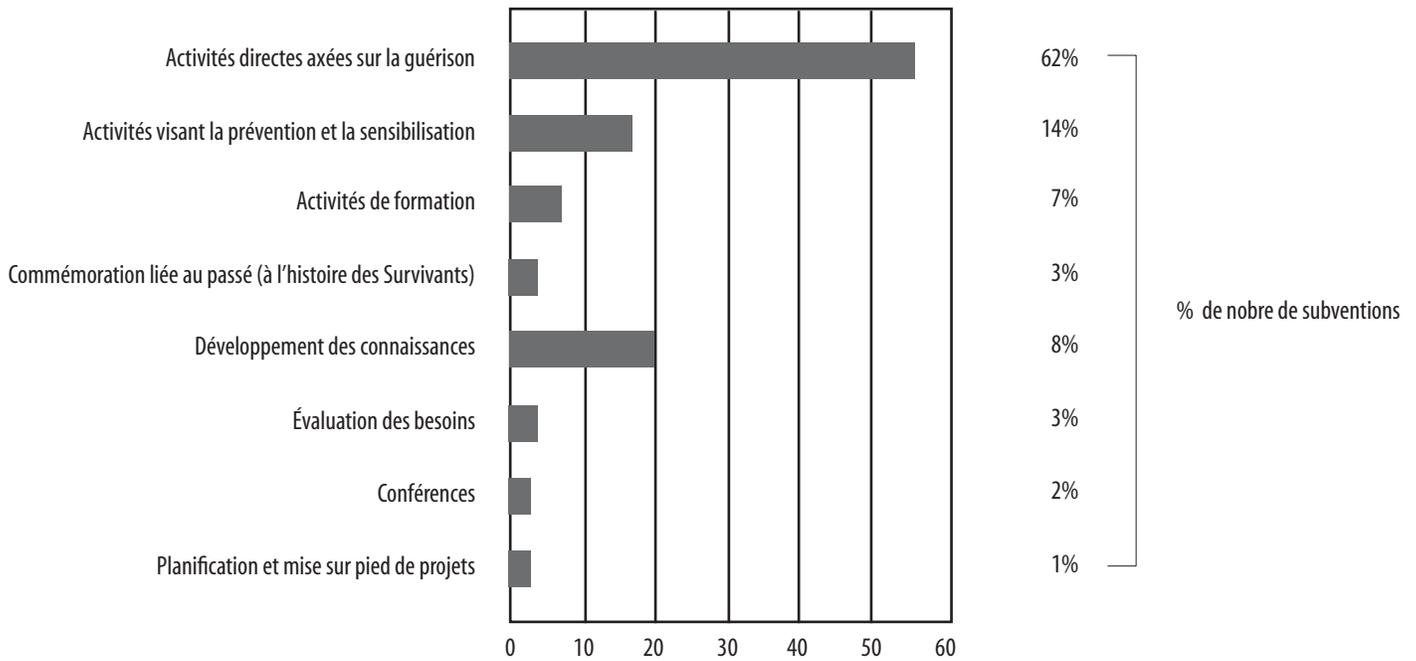
Total des dépenses · \$466,669,773 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Représente approximativement 11% du montant total du fond (incluant la recherche).

<sup>2</sup> Représente approximativement 96% du montant total (441 711 349 \$).



# Types de Projets\*



\* Soumissions de projets, propositions et demandes d'aide de moins de 50 000 \$ pour des centres de guérison



# — Conseil d'administration —

## Aînées/Aîné, conseillères/conseiller Après du Conseil



Nora Cummings



Helen Maksagak



Danny Musqua

## Directeurs



Garnet Angecone  
Secrétaire



Georges Erasmus  
Président du Conseil et  
Président de la Fondation



Carrielynn Lund  
Trésorière



Richard Kistabish  
Vice-President



Rose-Marie Blair



Marlyn Cook





Martha Flaherty



Dan George



Susan M. Hare



Murray Ironchild



Elizebeth Hourie Palfrey



Viola Robinson



Cindy Swanson



Navalik (Helen) Tologanak



David Turner



Dr. Dennis Wardman



Gina Wilson



# Biographies

## Georges Henry Erasmus Président

Né le 8 août 1948 à Fort Rae, Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.), Canada.

Études: école secondaire, Yellowknife, T. N.-O. .

Profession principale: président, Fondation autochtone de guérison, Négociateur en Chef, Decho Premières Nations.

Affiliations:  
secrétaire, Conseil de bande indienne, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1971); organisateur et président du conseil, Association communautaire d'habitation, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1972); conseiller du président, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (1970–71); travailleur sur le terrain et directeur régional, Compagnie des Jeunes Canadiens (1970–1973); président du conseil, University Canada North (1971–1975); directeur, Programme de développement communautaire, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (éventuellement la Nation dénée) (1973–1976); président, Fraternité des Indiens des T.N.-O./Nation dénée (1976–1983); président, Denendeh Development corporation (1983); élu vice-chef du nord, Assemblée des Premières nations (1983–1985); élu chef national, Assemblée des Premières nations, Ottawa, Canada (1985); réélu chef national (1988–1991); coprésident, Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), Ottawa,

Canada (1991–1996); président, Fondation autochtone de guérison, Ottawa, Canada (1998); Négociateur en Chef, Decho, Premières Nations (2004)

Membre: membre honoraire, Société historique de l'Ontario (1990).

Prix et distinctions:  
représentant du Canada au sein de Indigenous Survival International (1983); délégué du Canada aux conférences du Conseil mondial des peuples indigènes ((1984–1985); membre du conseil du Fonds mondial pour la nature (Canada) (1987); membre (1987) et Officier (1999) de l'Ordre du Canada; membre du conseil d'administration du Monument canadien pour les droits de la personne (1987); membre du conseil, Energy Probe Research Foundation et Opération désarmement inc. (1988–1998); membre honoraire du comité, International Youth for Peace (1988); membre du comité consultatif, Earth Circle Foundation (1988); doctorats honoris causa en droit : Université Queen's (1989), Université de Toronto (1992), Université de Winnipeg (1992), Université York (1992), University de la Colombie-Britannique (1993), Université Dalhousie (1997), University de l'Alberta (1997), Université Western Ontario (2006) et Université de Dundee (2007); Prix d'excellence aux Autochtones pour services à la collectivité (1998); membre du conseil d'administration, Jour de la Terre (1990); membre du conseil d'administration,



Tournée SAUVE (1990); prix divers : arts, scolaires, athlétisme.

Loisirs: lecture, voyages, plein air, canoë et peinture.

Ouvrages publiés: coauteur de Drumbeat: Anger and Renewal in Indian Country , Summer Hill Publishers, 1990.

## Richard Kistabish

### Vice-président

Monsieur Kistabish, un Algonquin de la Première Nation Abitibiwinni, au Québec, parle couramment le français, l'anglais et l'algonquin Il oeuvre depuis plusieurs années au niveau de la santé et des services sociaux à l'échelle régionale et provinciale. Il a servi comme Président des services sociaux Minokin, occupé le poste de secrétaire trésorier du Comité de la santé, Kitcisakik comme Chef de la Première Nation Abitibiwinni, et de président (Grand chef) du Conseil des Algonquins du Québec pendant 2 termes. Il a également publié plusieurs ouvrages dont Mental Health and Aboriginal People of Québec - Postface; The Green Book - Positions of the Algonquin People on Environmental Issues; et National Inquiry into First Nations Child Care.

## Garnet Angecone

### Secrétaire

Monsieur Angecone, est Anishinabe

originaire de la Première Nation du Lac Seul, non loin de Sioux Lookout, Ontario. Il possède un diplôme en journalisme décerné par l'Université Western Ontario. Anciennement Directeur de la Wawatay Native Communications Society, il a occupé le poste de Directeur général de Independent First Nations Alliance. Plus récemment, Mr. Angecone se trouve partiellement à la retraite à cause d'une rare maladie musculaire dégénérative. Il continue à être impliqué dans le mouvement de guérison relié au régime des pensionnats. Mr Angecone est un Survivant du pensionnat indien Pelican de Sioux Lookout.

## Carrielynn Lund

### Trésorière

Une experte-conseil métisse de Gift Lake, un des huit établissements métis de l'Alberta, Madame Lund est titulaire d'un diplôme du Conservatoire royal de musique et d'une maîtrise en travail social. Elle-même aux prises avec une invalidité, elle collabore avec les gouvernements, les entreprises et les institutions d'éducation pour identifier et réduire les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement aux activités de la collectivité. Elle a à son actif de nombreuses années d'expérience en travail communautaire, entre autre sa participation au Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, au Provincial Human Rights, Multicultural



Education Fund Advisory Committee, le Canadian Institute of Health Research Ethics Standing Committee et le Gift Lake Peace Advisory Committee, dont elle assume la présidence. Mme Lund a coordonné et animé plusieurs événements, notamment les conférences des jeunes et des aînés de la Fédération des établissements métis. Durant son enfance, elle a fréquenté le pensionnat St. Mary's Residential School à Kenora, Ontario.

### Nora Cummings Aînée, conseillère auprès du Conseil d'administration

Madame Cummings est née à Saskatoon où elle y a grandi. Fondatrice de la 'Saskatchewan Native Women's Association' (en 1971) ( Association des Femmes autochtones de Saskatchewan ), elle s'est impliquée dans la création de bon nombre d'organisations incluant la 'Saskatoon Metis Society Local #11' (La Société Métis de Saskatoon, local #11) et la 'Native Women's Association of Canada' (Association des Femmes autochtones du Canada), (comme membre fondateur du Conseil d'administration). Elle a déjà appartenu au Conseil d'administration de la 'Saskatoon Indian and Metis Friendship Centre' (Centre d'amitié métis et autochtone de Saskatoon) et a été Présidente de la 'Metis Nation – Saskatchewan Election Commission' (Commission des Élections de la

Saskatchewan – Nation métis). Parmi les nombreux prix et reconnaissances on retrouve 'le Prix Guy Bouvier' pour accomplissement et engagement de toute une vie durant, 'la médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la reine Elizabeth II' (en 2002) et 'le Prix Blue Lantern' (Héritage/ Culture) en 2003. En décembre 1993, Nora Cummings prête le serment d'allégeance et devient Sénateur pour le Sénat de la Nation Métis de Saskatchewan, où elle siège encore aujourd'hui.

### Helen Maksagak Aînée, conseillère auprès du Conseil d'administration

Helen Mamayaok Maksagak est née à Bernard Harbour dans les Territoires du Nord-Ouest. Au niveau professionnel elle a travaillé comme employée civile pour la Royal Canadian Mounted Police (la Police montée du Canada) et elle a dirigé un centre pour personnes en transit. En 1992, Mme Maksagak devient Commissaire adjointe pour les Territoires du Nord-Ouest, recevant en décembre 1994 la nomination comme Commissaire. Elle est à la fois la première femme et la première Inuit à occuper de tels postes. En mars 1999, elle a été choisie la première Commissaire du nouveau Territoire du Nunavut. Son mandat a pris fin en avril 2000.



## Danny Musqua Aîné, conseiller auprès du Conseil d'administration

Monsieur Musqua est actuellement l'Aîné résident pour le programme 'Masters of Aboriginal Social Work' à l'Université du Canada pour Premières Nations (auparavant le Collège Fédéré pour Indiens de la Saskatchewan). Monsieur Musqua enseigne le programme de maîtrise, coordonne les camps culturels, offre des activités traditionnelles telles les cérémonies de suerie et procure de l'aide pour les thérapies individuelles à partir de thérapies traditionnelles. Monsieur Musqua détient un diplôme honorifique de l'Université de Saskatchewan où il a enseigné auparavant. Il est également conseiller de bande et est le récipiendaire du 'Prix de Citoyen de l'année' de la FSIN.

## Rose-Marie Blair

Madame Blair est membre de la Première nation de White River, un clan du Corbeau, au Yukon. Titulaire d'un diplôme en travail social, elle a occupé plusieurs postes élus au Conseil des Premières Nations du Yukon. Elle a aussi occupé le poste de chef communautaire de sa Première Nation. En sa qualité de vice-présidente aux programmes sociaux, elle a mis en œuvre des initiatives pour lutter contre les séquelles des pensionnats affectant les Premières Nations du Yukon. Elle a joué un

rôle clé dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur la santé des populations circumpolaires. Elle a aussi travaillé à titre de chercheuse affectée aux dispositions en matière d'autonomie gouvernementale dans le cadre des revendications territoriales au Yukon. Au fil des ans, elle a siégé à de nombreux conseils et comités, notamment l'Office des eaux du territoire du Yukon, le Bureau de direction du Collège du Yukon, le Comité de la formation de la Première Nation de White River et le Comité directeur de l'examen de la Loi sur l'éducation du Yukon. Elle est actuellement inscrite au programme de formation des enseignants autochtones du Yukon. Elle est mère de deux enfants, Joleene et Curtis, et grand-mère dévouée d'une petite-fille, Nantsana. Survivante du couvent du Christ-Roi, elle continue de réapprendre sa culture et sa langue et s'efforce de les transmettre à la prochaine génération.

## Dr. Marlyn A. Cook

Dr. Cook est née à Norway House au Manitoba. Diplômée de l'Université du Manitoba (Faculté de médecine), elle exerce actuellement en médecine familiale au Département de la Santé du Conseil Mohawk de Akwesasne, à Cornwall, Ontario

Parmi les postes occupés précédemment, notons la Coprésidence d'un Groupe de Travail des Premières Nations sur les Services à l'Enfant et à la Famille (Winnipeg, Manitoba), Consultante, Division des



Services Médicaux (Winnipeg),  
Examinatrice médicale pour la province du  
Manitoba, Université du Manitoba,  
Programme des Enseignements  
Traditionnels de la Faculté de médecine  
– Directrice d'études et Assistante  
Directrice des opérations cliniques au  
département des Services Médicaux, Santé  
Canada (Winnipeg).

Marlyn Cook a appartenu à de nombreux  
Comités et Conseils d'administration,  
incluant le Comité Directeur « Swampy  
Cree AIDS », le Conseil d'administration du  
Canada du Collège des Médecins de Famille,  
Chapitre du Manitoba, le Comité aviseur  
du Centre de Transition de Mino – Ayaawin,  
du Comité sur la mortalité Périnatale de  
l'hôpital général de Thompson, du comité  
Pharmacie Nationale et Thérapeutiques  
(NIHB – Division Services Médicaux) et  
du Comité directeur national pour des  
choix équilibrés et des opportunités en  
sciences et technologies pour Autochtones.  
Elle était également Présidente du Comité  
de Planification et membre du Conseil  
d'administration du Centre de Santé à  
Mino-Ya-Win de Sioux Lookout.

Dr. Cook est actuellement membre du  
Comité sur l'utilisation de drogues chez les  
Premières Nations et Inuits, Division Santé.

## Elizabeth Hourie Palfrey

Madame Palfrey, une femme d'affaires  
métisse installée à Rankin Inlet possède une

vaste expérience dans les domaines de la  
santé et de la gestion. Elle s'occupe  
actuellement de plusieurs projets pour le  
Evaz Group, en tant qu'actionnaire et  
membre du Conseil d'administration de  
celui-ci.

Le Groupe Evaz (Evaz Group) opère sur  
le territoire de Nunavut depuis trente ans  
dans le domaine du développement des  
entreprises et se consacre au  
développement économique d'un secteur  
privé sain et diversifié, afin d'élargir les  
débouchés des résidents du territoire.

Madame Palfrey, qui est aussi une  
grand-mère, participe activement, depuis  
des années, à la vie communautaire en  
travaillant sur les questions qui  
préoccupent les membres de la collectivité  
et en siégeant au sein de nombreux  
Conseils d'administration communautaires.  
Elle continue à se consacrer temps et  
énergie au développement de l'estime de  
soi, de la fierté culturelle des et de leur  
instiller l'espoir en l'avenir.

## Viola Robinson

Née à Amherst, Nouvelle-Écosse, Madame  
Robinson est une Micmaque. Elle a  
fréquenté la Micmac Indian Day School  
dans la réserve de Shubenacadie et la  
Sacred Heart academy de Metheghan avant  
de terminer ses études au Nova Scotia and  
Maritime Business College de  
Halifax, Nouvelle-Écosse. Elle a passé sa vie



à défendre les intérêts du peuple Micmac et à la défense des droits de la personne des membres des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays. Bien qu'elle soit connue surtout comme fondatrice du Native Council of Nova Scotia, dont elle a assumé la présidence pendant de nombreuses années, et du Conseil national des autochtones du Canada, elle compte aussi de nombreuses autres réalisations. En 1990, la Faculté de droit de l'Université Dalhousie de Halifax lui a décerné un doctorat honoris causa en droit. Elle a siégé à la Commission royale sur les peuples autochtones. En mai 1998, elle terminait ses études à la faculté de droit de l'Université Dalhousie. Elle est actuellement membre Aviseur Sénior Micmaque sur l'équipe de négociation Mi'kmaq Rights Initiative. Bien qu'elle ne soit pas une survivante du régime des pensionnats, les membres de sa famille immédiate, dont son frère défunt, le sont.

## Dan George

Dan George, président de Four Directions Management Services Ltée (1994) et chef de la direction de l'Initiative des Premières Nations contre le dendroctone du pin, habite depuis longtemps à Prince George en Colombie-Britannique. M. George est membre du clan Gilseyhu (Big Frog) des Wet'suwet'en.

La vaste expérience de M. George dans le développement social des communautés autochtones comprend : négociateur en

chef, Bureau des Wet'suwet'en ; directeur exécutif du Centre Prince George Native Friendship ; directeur de traité au conseil tribal de Carrier Sekani ; président du Groupe de travail sur la jeunesse autochtone en crise du nord de la Colombie-Britannique. Il est aussi membre de l'équipe de transformation du ministère du Développement des enfants et de la famille.

Dan est un membre fier et dévoué des conseils d'administration suivants: le Fraser Basin Council, la Fondation autochtone de guérison, l'organisme Positive Living North et le Cedar Project.

Depuis plus de vingt-cinq ans, Dan travaille sur les enjeux qui touchent les Premières Nations. Il est marié depuis vingt ans à son épouse Teresa, et ils ont deux adolescentes, Amanda et Brittany.

## Navalik Helen Tologanak

Madame Tologanak est née à Cambridge Bay au Nunavut. Elle est également une survivante du régime des pensionnats et a fréquenté l'école à Inuvik pendant 9 ans à Stringer Hall, une maison d'accueil anglicane pour les jeunes. Elle a également fréquenté l'école secondaire à Yellowknife pendant deux ans, vivant à Akaitcho Hall. Elle quitte l'école pour retourner vivre avec ses parents à Cambridge Bay afin d'aider sa mère et ses neuf autres frères et sœurs. À la maison elle s'arrange pour trouver du



travail avec les le bureau local de règlement et gouvernement des T. N. – O. à accomplir du travail clérical principalement. Depuis son retour à Cambridge Bay, Navalik s'est organisée pour retrouver en grande partie sa langue traditionnelle l'Innuinaqtun et de familiariser avec sa parenté et les personnes qu'elle n'a jamais connues du fait qu'elle était au pensionnat. Réapprendre l'Innuinaqtun lui a permis de développer son talent pour écrire et pour parler son dialecte de la région de Kitikmeot; elle rédige une rubrique chaque semaine dans l'unique journal des T. N.-O. / Nunavut le « News North » depuis 1995. Également très active en ce qui concerne les problèmes inuit, elle est la fondatrice du groupe local de femmes à Cambridge Bay et elle était membre du Conseil d'administration pour la région de Kitikmeot on Pauktuutit – Association des Femmes Inuit du Canada et membre du Statut de la Femme des T. N.-O. « J'ai trois enfants merveilleux, une fille et 2 garçons Kingnektak et Tologanak et Scott.»

Mme Novalik continue d'écrire en Innuinaqtun et en anglais pour ses lecteurs à travers le Canada pour News North. Elle fait également du bénévolat dans sa communauté dans le domaine des Aînés et des jeunes. est journaliste. Elle décroche des contrats avec des organisations variées dans ses temps libres. Son but est de continuer à parler au nom des Inuit et de les aider. Elle souhaite aussi apprendre au sujet de son identité culturelle à travers la couture chose que les femmes inuit poursuivent par tradition et d'en faire

une activité pour montrer la mode et la beauté. De la culture et des traditions inuit.

## Martha Flaherty

Mme Flaherty est née à Inukjuaq, Nunavik (anciennement Port Harrison, Québec) elle réside à Almonte, Ontario avec sa famille. Elle est la Présidente sortante de Pauktuutit Inuit Women's Association, et également membre de Inuit Tapirit Kanatami (ITK). Grâce à sa longue expérience et formation, elle est une interprète et traductrice émérite – une des premières interprètes Inuktitut / anglais pour la télévision, film et radio, et une des rares canadiennes interprète/traductrice pour la Tunngavik Federation of Nunavut.

En tant que porte parole inlassable pour les Femmes Inuit, les enfants et les jeunes, elle a siégé comme membre du Panel Canadien sur la Violence contre les Femmes, le Panel sur le Développement Économique pour les Femmes Autochtones, la Commission sur l'Implémentation de l'Égalité des Sexes, et la délégation canadienne des représentants pour contrer le puissant lobby des groupes anti-fourrure d'Europe.

Mme Flaherty a étudié le journalisme et la photographie et a développé sa propre collection de photos du Nord. Elle est une des leaders Inuit la plus respectée au Canada, elle a été inspirée par son grand père, Robert Flaherty, un cinéaste reconnu internationalement.



## Cindy Swanson

Madame Swanson est une enseignante métisse qui œuvre au niveau élémentaire pour le Conseil Scolaire Publique d'Edmonton depuis 2000. Elle habite Edmonton où elle enseigne dans une école autochtone. Elle a été nommée membre provincial du Conseil consultatif national des Métis (Métis National Youth Advisory Council) d'octobre 1995 à septembre 1998 et elle a travaillé à divers titres avec des collectivités de Métis et des Premières Nations dans des initiatives de jeunes et des organisations.

## Susan Hare

Madame Hare est une Ojibway de la Première Nation de M'Chigeeng. Avocate de profession, elle a collaboré au développement du programme d'études intitulé Intensive Program in First Nations Lands, Resources and Governance de la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York.

## David Turner

Indien non inscrit de Saulteaux (bande de Fairford, Manitoba) et descendant afro-américain, David est un consultant indépendant possédant un diplôme de travailleur social (avec spécialisation) du collège Mount Royal de Calgary. Ancien gestionnaire de contrats dans le cadre du

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones de Santé Canada, David a de l'expérience dans la santé, les services sociaux, la gestion et l'élaboration de politiques. Ancien directeur de la protection de l'enfance auprès de la nation Tsuu T'ina, David est familier autant avec les programmes des services sociaux de la ville que ceux des Premières Nations. M. Turner a 15 ans d'expérience comme facilitateur dans la mise en œuvre de contrats gouvernementaux complexes et la gestion des relations entre les communautés autochtones de tout le Canada et le public et les principaux intervenants. Ses activités actuelles à titre de consultant incluent l'animation de réunions, le développement d'équipe, et la sensibilisation aux différences culturelles entre les Premières Nations des territoires nordiques et les communautés Métis, et l'industrie du pétrole et du gaz.

## Dr Dennis Wardman

Le Dr Dennis Wardman est membre de la bande de Key en Saskatchewan. Il a complété ses années d'école de médecine avec un diplôme en santé publique, spécialisé en formation en médecine de la toxicomanie, et avec une maîtrise en médecine communautaire (des universités de l'Alberta et de Calgary). Il est le premier Autochtone du Canada à compléter une formation spécialisée en santé publique.



Le Dr Wardman est employé par le Programme de santé des Premières nations et des Inuits, région de la C.-B., à titre de spécialiste en médecine communautaire, avec un intérêt particulier pour le traitement de la toxicomanie. Il est présentement le directeur de la Direction de la promotion et de la prévention de la santé.

De plus, le Dr Wardman pratique la médecine en clinique – il a une clinique de traitement à la méthadone dans le centre-ville de Vancouver.

Il a fait partie de plusieurs comités aviseurs, incluant celui de la santé publique de l'Assemblée des Premières Nations, ainsi que le comité aviseur du Centre de collaboration nationale pour la santé des Autochtones. Il a représenté les Autochtones à des comités d'experts sur la toxicomanie, incluant le groupe de travail sur la stratégie nationale du Canada face à l'alcoolisme, et le groupe d'experts pour une politique contre l'alcoolisme au sein du Partenariat de la dimension septentrionale pour la santé publique et le bien-être social, une initiative internationale.

Le Dr Wardman est aussi engagé dans la recherche en santé des Autochtones – il a fait partie de projets subventionnés, il a publié une grande quantité d'articles évalués par ses pairs, et il est membre du comité scientifique d'examineurs des instituts de recherche en santé du Canada – Institut de la santé des Autochtones.

## Gina Wilson

Gina est Algonquin et occupe depuis quinze ans des postes de cadres supérieurs dans la communauté autochtone et au sein du gouvernement fédéral. Elle a travaillé dans sa communauté de Kitigan-Zibi comme directrice exécutive des services sociaux et des services de santé et comme Directrice du Centre de Traitement de Wanaki.

Mme Wilson a travaillé de 1992 à 1997 comme chef de direction au sein de l'Assemblée des Premières Nations (APN), un organisme national qui représente les communautés autochtones du Canada. Puis elle a joint le gouvernement fédéral à titre de directrice générale de la division en charge des enjeux autochtones au Service correctionnel du Canada. Gina a travaillé sur les réclamations et l'autonomie gouvernementale aux Affaires indiennes et du Nord, et a piloté en 2005 le renouvellement de la stratégie autochtone du développement des ressources humaines, avant de passer au Bureau du Conseil privé (BCP) comme directrice générale de l'engagement au Secrétariat des affaires autochtones. Au BCP, Gina a travaillé avec les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, et avec les organismes autochtones nationaux, dans un processus qui a conduit à la réunion des premiers ministres portant sur les enjeux autochtones, à Kelowna en novembre 2006.



Gina Wilson est présentement sous-ministre adjointe du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, et une partenaire dans la mise en œuvre du règlement touchant environ 80 000 survivants des pensionnats au Canada. Elle vit avec son époux Royce et ses enfants Dylan, Kayla et RJ à Aylmer, Québec.

## Murray Ironchild

Murray Ironchild est un ancien conseiller municipal et chef de la Première Nation Piapot en Saskatchewan. M. Ironchild travaille présentement comme conseiller culturel et traditionnel auprès du All Nations' Healing Centre associé au conseil tribal de File Hills Qu'Appelle. Il apporte à la Fondation autochtone de guérison son intérêt et son expérience dans le domaine de la médecine traditionnelle et de la santé des Autochtones.



# Conseil d'administration – Fonction

Le conseil d'administration, composé de 17 membres des communautés autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits), dirige la Fondation autochtone de guérison. Le conseil administre les biens, les opérations et les affaires de la Fondation autochtone de guérison, et il est responsable de l'établissement et du suivi des politiques, des normes et des procédures d'investissement ainsi que des relations avec les entités politiques. Il est également chargé de donner l'autorisation finale au financement de projets de guérison. Il a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone et est légalement responsable devant le gouvernement du Canada et les Autochtones.

## Principaux objectifs

- Revoir et approuver les grandes activités de planification de l'organisation.
- Revoir et approuver les projets.
- Superviser la gestion de la FADG par le directeur administratif.
- Gérer les affaires du conseil conformément à toutes les prescriptions juridiques éthiques.
- Obtenir la confiance du public et véhiculer une image publique efficace de la FADG et de son travail.



Photo: Famille Kuhberg en traîneau



# — Directeur administratif —

Le directeur administratif relève du conseil d'administration. En partenariat avec le président, il permet au conseil d'administration de jouer son rôle de gouvernance et facilite l'interaction entre l'employeur, le personnel et le conseil d'administration. Il assure le leadership nécessaire à la réalisation du mandat, de la stratégie et des objectifs de la FADG, et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

Avec un effectif de trois personnes, le bureau du directeur administratif aide le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance, à assurer et à maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public de même qu'à améliorer son image publique, à mettre en œuvre le mandat et les objectifs de la FADG ainsi qu'à assurer le rendement efficace des gestionnaires et à faire en sorte que toute activité de la FADG observe les prescriptions juridiques et éthiques. Formé de trois employés, le bureau du directeur administratif assume ses responsabilités dans les secteurs suivants :

- conseil d'administration,
- gestion,
- ressources humaines,
- finances,
- communications.

## *Objectifs*

- Aider le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance.
- Assurer et maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public et améliorer son image publique.
- Réaliser le mandat et les objectifs de la FADG.
- Assurer le rendement efficace des gestionnaires.
- Veiller à ce que toutes les activités de la FADG respectent les prescriptions juridiques et éthiques.



# Communications

## *Fonction*

Le Service des communications est formé d'un directeur, d'une adjointe exécutive, d'un agent des communications et d'un agent des relations publiques. Ses principales responsabilités stratégiques consistent à communiquer les décisions stratégiques du conseil et à faire la promotion de la vision, de la mission et des activités de la Fondation autochtone de guérison.

La FADG est guidée par une stratégie de communications qui cerne des enjeux associés au régime des pensionnats, à la guérison et à la réconciliation et qui établit les principes et directives pour le travail du service des communications.

Le Service des communications assume la responsabilité première en matière de :

- publications ne faisant pas partie de la collection Recherche;
- site Web (<http://www.ahf.ca>);
- liaison avec les médias (entrevues, demandes présentées par les médias);
- présentations publiques et des présentations faites aux organisations gouvernementales et autochtones;
- rassemblements régionaux et autres événements
- articles pour promotion / promo;
- sensibilisation du public;
- correspondance et bases de données;
- renseignements généraux;
- traduction et rédaction;
- assistance aux projets financés en relation

avec le travail des médias et les ressources d'information;

- tournoi de golf annuel de la FADG.

Le Service des communications fournit régulièrement les informations les plus récentes sur le financement qui illustrent les projets réussis et décrivent les sujets d'actualité intéressant notre principal public cible. Nous procédons par l'entremise de notre site Internet, de bulletins d'information et de présentations publiques.

## *Objectif*

Rendre compte des activités de la Fondation aux Survivants et à leurs descendants, ainsi qu'au gouvernement et au public canadien, et faire connaître notre mandat.

## *Stratégie*

Des comptes rendus sur l'évolution des activités de la FADG ont été intégrés à nos présentations publiques et à notre travail médiatique. Comme toujours, nous avons saisi chaque occasion de communiquer publiquement et, à chaque fois que possible en face à face, les leçons que nous avons apprises en tant qu'organisation. Au cours de la dernière année, le conseil et le personnel de la Fondation ont fait des douzaines de présentations devant des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et des universitaires. Nous avons été l'organisme d'accueil de Petits-déjeuners



Parlementaires et nous avons participé à des événements internationaux.

Dans le cadre de l'exercice de son rôle de soutien, le Service des communications a rédigé des notes documentaires, des dossiers de présentation et des documents complémentaires explicatifs pour des députés, les médias et le grand public. Il a également produit le plan directeur annuel de la Fondation.

### *Objectif*

Améliorer la compréhension de la nature des sévices subis dans les pensionnats indiens et des effets qu'ils ont sur les victimes, leur famille et leur communauté.

### *Stratégie*

Au cours de la présente année fiscale le Département Communications a organisé deux petits déjeuners au restaurant du parlement pour les sénateurs et les membres de la chambre des Communes afin de les conscientiser à l'importance de la guérison. Au cours de la dernière année financière, le Service des communications a obtenu aux fins de distribution un documentaire intitulé Muffins for Granny dont la première a eu lieu en 2006 à la conférence internationale Healing Our Spirit Worldwide à Edmonton, Alberta. Ce film a grandement enrichi notre série d'outils de communication. L'éducation publique est également au cœur de tous les



Photo: Famille Loyie, papa et maman

Les documents sur les pensionnats produits par la FADG sont très appréciés comme matériel didactique d'un bout à l'autre du pays et au niveau international. Aujourd'hui, au Canada, on comprend mieux les séquelles du régime des pensionnats et les répercussions intergénérationnelles, en partie grâce à la recherche, aux campagnes de sensibilisation du public et à la diffusion des documents entrepris par la Fondation.

### *Objectif*

Appuyer le personnel de la FADG dans les champs de la traduction et de l'édition de documents, de la correspondance, des séances d'information et de la rédaction de documents.



### *Stratégie*

- Fournir des services internes d'édition et de traduction.
- Superviser le travail d'une équipe centrale de traducteurs de l'extérieur. *Résultats*

Au cours de la dernière année financière, le Service des communications a assuré la rédaction au sein de l'organisation et a fait faire la traduction d'études de recherche (internes et externes), d'éléments de correspondance, de documents et de matériel provenant d'autres services de la FADG, ainsi que de toutes les publications du Service des communications.

### *Objectif*

Promouvoir et appuyer les projets financés par la Fondation autochtone de guérison.

### *Stratégie*

Le Service des communications appuie des projets en fournissant des documents, des images et des renseignements relatifs au régime des pensionnats indiens. Nous leur fournissons également des ressources et de l'aide en matière de relations avec les médias. Pour faire connaître les projets financés, nous avons publié des profils et résumés sous forme de documents imprimés et sur le site Web de la FADG (<http://www.ahf.ca>). Nous mettons également à leur disposition des



Photo: Bébé dans un sac de mousse

conférenciers lors de réunions et d'ateliers consacrés aux projets.

### *Résultats*

Nous avons fourni aux projets financés des ressources éducatives, et complété leur matériel promotionnel. Les documents de la FADG sont utilisés dans le contexte de la guérison et de l'éducation par les projets que nous finançons.



# Évaluation et opérations financières

## *Fonctions*

Dirigé par le directeur de l'exploitation, le département Évaluation et opérations financières comprend deux sections, celle des finances et celle des programmes, qui travaillent en étroite collaboration jour après jour. Évaluation et opérations financières appuie tous les besoins et objectifs de l'entreprise.

Ce service compte vingt-deux employés qui sont responsables :

- des services d'information et de soutien communautaire;
- de la saisie des données et de l'évaluation des propositions;
- des contrats et du suivi des projets financés;
- de l'établissement des budgets et des rapports financiers;
- de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières du fonds de guérison de 350 M\$;
- de l'informatique et de la maintenance du système, y compris la base de données de projets (GIFTS);
- de l'administration générale, y compris le bureau d'accueil, le courrier et les approvisionnements.

- de l'administration de tous les processus comptables et du maintien des contrôles financiers.

## *Objectifs*

Faire en sorte que les communautés autochtones du Canada aient un accès équitable au financement de projets de guérison portant sur les séquelles des sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

S'assurer que toutes les propositions suivent le même processus de financement.

Gérer, de façon efficace et efficiente, le fonds de guérison de 350 M\$ et mener à bien les politiques et objectifs financiers de la Fondation autochtone de guérison.

## *Stratégies générales*

Appuyer le conseil d'administration de la Fondation afin qu'il prenne les bonnes décisions relativement au financement, en lui transmettant l'information exacte en temps opportun.

Fournir des renseignements exacts et pertinents, pour aider la haute direction à évaluer continuellement le rendement de la Fondation à tous les niveaux de l'organisation. Les décideurs peuvent dès lors passer plus de temps à faire le suivi des projets.



Photo: Nettoyage des fenêtres, Lejac



Soutenir les communautés en leur donnant des renseignements et de l'information sur le suivi, au moyen d'une ligne 1 888 sans frais et par la coordination de séances d'information et de visites de réseautage.

*Objectifs et résultats particuliers*

1. Assurer le suivi de tous les projets

conformément à la stratégie de gestion des risques

Résultat : Treize évaluations sur place ont été réalisées. Un nouveau calendrier de suivi sur place a été élaboré pour l'exercice 2006-2007.

2. Finaliser les dossiers de projets qui ne sont plus actifs

Résultat : La section Évaluation a centré ses efforts sur les paiements aux projets, s'est assurée d'obtenir auprès des projets les rapports en suspens et elle a mis fin aux dossiers des exercices précédents.

3. Négocier des accords de financement dûment signés pour la prolongation des projets en cours

Les sections Évaluation et Finances sont à négocier des accords pour la prolongation de projets, ce qui est rendu possible en raison du 40 millions de dollars additionnel attribué à la FADG dans le cadre du budget fédéral au printemps 2005. Soixante-et-onze pour cent des prolongations de projets ont été négociées.

4. Procéder à la vérification pour l'exercice 2005-2006

Résultat : La vérification de 2005-2006 a été faite : Pour la sixième année consécutive, un rapport du vérificateur sans tache a été reçu, et ne faisait mention d'aucun sujet préoccupant.



# Recherche

## *Fonction*

Le département Recherche compte trois employés principaux (directeur, adjoint de direction et agent de recherche) et deux employés contractuels, de même qu'un étudiant d'été, financés grâce à la stratégie de publication de la FADG. Le département Recherche est responsable :

- de superviser l'évaluation de la FADG;
- de tenir à jour le Centre de ressources de la FADG;
- d'entreprendre la recherche sur les enjeux de la FADG pour étayer les décisions du conseil;
- de passer les contrats de recherche à l'appui des programmes de guérison;
- de coordonner la rédaction et la publication des séries Évaluation et Recherche.

Le programme de recherche et les activités de la Fondation autochtone de guérison portent principalement sur la recherche appliquée ou stratégique qui contribue à l'acquisition de la base de connaissances nécessaire à la conception, la mise en œuvre, l'efficacité et l'évaluation des projets de guérison communautaires.

## *Objectifs*

1. Contribuer à la conception ou la restructuration efficace du programme, à sa mise en œuvre et à son évaluation.
2. Promouvoir une approche holistique de

la guérison et identifier « des pratiques de guérison prometteuses » à même les projets communautaires.

3. Fournir des renseignements sur des questions de fond à l'appui de pratiques de guérison et mettre en valeur le potentiel des communautés autochtones.
4. Contribuer à l'héritage national de guérison transmis par la Fondation autochtone de guérison.
5. Favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

## *Objectifs*

1. Évaluer les retombées des projets financés par la FADG

## *Stratégie*

Le département Recherche supervise le travail d'un consultant de l'extérieur travaillant sous contrat pour la FADG afin de mener une évaluation approfondie sur une période de quatre ans de l'efficacité et de l'incidence des activités des projets financés par la FADG. Deux autres consultants ont contribué à l'élaboration d'un sommaire narratif sur l'établissement, les accomplissements et réalisations de la Fondation autochtone de guérison, de même que sur les pratiques de guérison prometteuses en s'appuyant sur ce que les projets de la FADG ont fait.



## Résultats

En prenant appui sur les trois rapports d'évaluation intérimaires (publiés en 2001; 2002 et 2003), la Fondation autochtone de guérison a élaboré un rapport final en trois volumes qui portait sur les activités, les incidences et les prochaines étapes (l'avenir) de la démarche de guérison communautaire holistique des Autochtones visant le traitement des séquelles laissées par les abus physiques et sexuels sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Le volume I du rapport final de la FADG fait le résumé de la création de la FADG, de ses répercussions, réalisations et de son apport au mouvement de guérison, de même que des recommandations en fonction des besoins futurs liés à la démarche de guérison. Le volume II fait la synthèse des données que la FADG a recueillies par le biais de son processus d'évaluation, notamment trois enquêtes nationales, treize études de cas, sept groupes de discussion et mille deux cent questionnaires du participant. Le volume III présente un résumé des meilleures pratiques ou des pratiques de guérison prometteuses, mettant en lumière les leçons d'expérience dégagées par la FADG à partir de l'examen des dossiers, des enquêtes et d'une rencontre nationale. Des points sommaires du Rapport final de la FADG ont été publiés séparément.

2. Contribuer à l'enrichissement du tronc

commun des connaissances requises pour la conception/redéfinition ou remaniement d'une programmation efficace, pour la mise en oeuvre et l'évaluation des projets de guérison communautaires.

## Stratégie

La FADG a publié à ce jour vingt-cinq rapports ou articles comme documents de recherche et d'évaluation de la FADG : deux documents en 2001; quatre en 2002; huit en 2003. En plus de mener à terme la préparation du Rapport final de la FADG, le département Recherche a publié trois études en 2004-2005; trois en 2005-2006; deux en 2006-2007; et trois en 2007-2008.

Publication (y compris le site Web : [www.ahf.ca](http://www.ahf.ca))

Le Rapport final de la Fondation autochtone de guérison (copie imprimée et cédérom)

Volume I : Un cheminement de guérison : le rétablissement du mieux-être

Volume II : Mesurer les progrès : Évaluation des programmes

Volume III : Pratiques de guérison prometteuses dans les collectivités autochtones

- Un cheminement de guérison : Points sommaires du Rapport final



Photo: Cinq amis, Lejac



- La délinquance sexuelle chez les Autochtones au Canada;
- Profils de la santé mentale d'un échantillon d'Autochtones de la Colombie-Britannique Survivants du régime canadien des pensionnats;
- Rapport intérimaire : évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2001);
- Cheminement et équilibre – Deuxième rapport intérimaire d'évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2002);
- Directory of Residential Schools in Canada (version provisoire);
- La violence familiale chez les Autochtones au Canada;
- Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats;
- Troisième rapport intérimaire – Évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2003);
- Syndrome d'alcoolisation foetale chez les peuples autochtones du Canada : examen et analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats;
- Violence contre les Aînés au Canada;
- Examen de l'incidence du VIH/SIDA au sein de la population autochtone au Canada période post-pensionnats;



- Traumatisme historique et guérison autochtone;
- Retisser nos liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones; un manuel de ressources
- Les guerriers-soignants : Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières Nations; un guide de ressources
- Guide d'évaluation communautaire des initiatives financées par la Fondation autochtone de guérison;
- Évaluation de la FADG – mise à jour (18 octobre 2002);
- Répertoire des sources de financement pour les activités de guérison communautaires.
- The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada (Executive Summary);
- International Perspectives on Aboriginal Healing: Colonization, Decolonization and Healing: Indigenous Experiences in the United States, New Zealand, Australia and Greenland;
- Métis History and Experience and Residential Schools in Canada.
- Addictive Behaviors and Aboriginal People in Canada; and

- Aboriginal Suicide in Canada.

Publication en partenariat avec d'autres organisations/gouvernements :

- Le balisage de l'expérience de guérison des collectivités autochtones du Canada : Rapport final d'un projet de recherche d'une Première Nation sur la guérison dans les collectivités autochtones du Canada (avec le concours du Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Sécurité publique et Protection civile Canada);
- Une analyse de rentabilité du processus holistique de guérison de la Première Nation de Hollow Water (avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Sécurité publique et Protection civile Canada);
- A Cost-Benefit Analysis of Biidaabiin: the Mnjikaning Community Healing Model (with Aboriginal Corrections Policy Unit, Public Safety and Emergency Preparedness Canada).

Publications en partenariat (en préparation) :

Models and Metaphors of Healing: Case Studies of Building A Nation (Saskatoon); Cape Dorset (Nunavut); Big Cove (New Brunswick); Tsow-Tun Le Lum Society (Vancouver Island); Nelson House (Manitoba), édité par James Waldram, University of Saskatchewan. Recherche en partenariat avec National Aboriginal Mental Health Research Network (financé par IRSC).



Réimprimés en 2007 :

Le FADG a réimprimé 14 rapports de recherche en 2007 :

Le Rapport final de la Fondation autochtone de guérison (copie imprimée et cédérom)

Volume I : Un cheminement de guérison : le rétablissement du mieux-être

Volume II : Mesurer les progrès : Évaluation des programmes

Volume III : Pratiques de guérison prometteuses dans les collectivités autochtones

- Un cheminement de guérison : Points sommaires du Rapport final

- La délinquance sexuelle chez les Autochtones au Canada;

- Profils de la santé mentale d'un échantillon d'Autochtones de la Colombie-Britannique Survivants du régime canadien des pensionnats;

- La violence familiale chez les Autochtones au Canada;

- Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats;

- Syndrome d'alcoolisation fœtale chez les



Photo: Équipe de baseball, Jossard

peuples autochtones du Canada : examen et analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats;



- Traumatisme historique et guérison autochtone;
- Retisser nos liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones; un manuel de ressources
- Les guerriers-soignants : Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières Nations; un guide de ressources;
- The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada (Summary Booklet);
- Decolonization and Healing: Indigenous Experiences in the United States, New Zealand, Australia and Greenland; and
- Métis History and Experience and Residential Schools in Canada.
- Que sont les enfants devenus? Guérir l'héritage des écoles résidentielles (Catalogue et DVD)

Le département Recherche de la FADG a distribué 2700 exemplaires d'études de recherche par l'entremise de la base de données du département Recherche, ainsi qu'un minimum de 2000 exemplaires à l'occasion d'ateliers, de conférences, de réunions, dans le cadre de cours collégiaux et universitaires et au grand public.

En cours :

- Traditional Healing Practices;
- Aboriginal Homelessness in Canada and the Legacy of Residential Schools;
- Aboriginal Children in Care in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);
- Curriculum: Aboriginal Awareness and Residential School (11e et 12e années)
- The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);
- Aboriginal Residential School Workers;
- Directory of Residential Schools in Canada (version finale);
- Reconciliation and Residential Schools;
- Lump Sum Compensation Research Project: Strategic Interventions and Community Recommendations;
- L'expérience du Cercle Mikisiw pour l'espoir à Manawan (Mikisiw Circle of Hope of Manawan).

Résultats attendus

La publication de dix rapports ou documents/études de recherche qui sont en cours de préparation, y compris deux livres manuscrits qui seront publiés par



University of Manitoba Press en 2008, de même que le Directory of Residential Schools of Canada présenté sous forme de livre.

- Participer aux différents réseaux afin d'optimiser les ressources limitées de la FADG en matière de recherche et de favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

### Stratégie

Le département Recherche a collaboré à quatre projets de recherche qui font partie du mandat de la Fondation autochtone de guérison, dont trois avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, de Sécurité publique et Protection civile Canada, auquel la Recherche s'est également associée pour deux rassemblements de guérisseurs. En partenariat avec la Fondation autochtone de l'espoir, le département Recherche de la FADG continue d'accorder son soutien à la recherche et à la gestion et mise en valeur de l'exposition itinérante sur les pensionnats qui poursuit son parcours à travers le Canada, ainsi que le développement du site Web de l'exposition de la Fondation autochtone de l'espoir.

Le département Recherche de la FADG a participé activement au réseau d'organisations autochtones, universitaires et gouvernementales associées à la recherche portant sur la guérison des séquelles des sévices physiques et sexuels

subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. En 2007-2008, certaines de ces activités comprennent :

- Le département Recherche a participé aux conférences/réunions suivantes :

1) National Aboriginal Mental Health Network, Edmonton; 2) Service correctionnel du

Canada – réunion du comité d'évaluation concernant le Programme de lutte contre l'abus des substances destiné aux délinquants autochtones; 3) Wabano Centre for Aboriginal Health and Minwaashin Lodge, Ottawa, Protecting the Circle: An Aboriginal Crime Prevention Symposiums, Ottawa; 4) Healing Our Spirit Worldwide Conference, Edmonton;



Photo: Deux amis, Lejac



- La Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention de 720 760 \$ sur une période de quatre ans offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour un réseau de recherche national sur la santé mentale des Autochtones et quatre projets de recherche, dont le Models and Metaphors of Healing Project basé sur les projets financés par la FADG. La subvention du IRSC a été approuvée pour une cinquième année. Les codirecteurs et chercheurs principaux du réseau sont la directrice du département Recherche de la FADG et le Dr Laurence Kirmayer de l'Université McGill. Conjointement avec les travaux faits dans le cadre de ce réseau, les codirecteurs sont à réviser un livre sur la santé mentale autochtone qui sera publié par University of British Columbia Press en 2008. Le Dr Laurence Kirmayer et la directrice du département Recherche de la FADG ont présenté une demande de subvention pour l'année 2007 pour un projet intitulé Network Environment for Aboriginal Health Research.

- Avec l'Organisation nationale de la santé autochtone, l'Institut de recherche sur la santé des populations et l'Université d'Ottawa, la Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention institutionnelle de trois ans et une somme de 240 000 \$ offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour la recherche sur le savoir et l'application des connaissances (PI : Smylie, Université d'Ottawa). Le départe-

ment Recherche de la FADG est également co-chercheur dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'IRSC sur les obstacles aux services de santé pour les femmes autochtones vivant dans des régions urbaines (PI : Dr Culhane, Simon Fraser/ N. Adelman, York);

- La Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel avec Prairie Health Promotion Research Centre pour une étude intitulée Healthcare policies, Knowledge systems and Approaches to Mental Well-being in Saskatchewan: A Cree Perspective (PI: Dr. Lewis Williams, University of Saskatchewan), étude financée à même une subvention de deux ans au montant de 69 359 \$ accordée par les Instituts de recherche en santé du Canada.

- Tout comme l'Initiative sur la santé de la population canadienne, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Institut de la santé publique et des populations, l'Institut de la santé des Autochtones et l'Organisation nationale de la santé autochtone, la Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel pour un projet de recherche intitulé, « Adaptation of Chandler/Lalonde Research on the Relationship between Cultural Continuity and Rates of Youth Suicide in First Nations Communities in Canada ». (PI : M.Chandler, Université de la Colombie-Britannique / C. Lalonde, Université de Victoria).



- Le département Recherche de la Fondation autochtone de guérison est un partenaire dans le cadre de deux études entreprises par le Réseau canadien autochtone du Sida : 1) Une évaluation des besoins touchant la problématique de l'incarcération, fréquentation des pensionnats, en mettant l'accent sur le VIH et le VIH/hépatite C et 2) violence sexuelle, VIH-sida et les femmes autochtones.

- La directrice du département Recherche de la FADG siège au conseil consultatif de l'Institut de la santé des Autochtones, Instituts de recherche en santé du Canada; elle est codirecteur du réseau Aboriginal Mental Health Research Network et siège au Comité de rédaction du journal de l'Organisation nationale de la santé autochtone et est membre du comité consultatif de National Collaborating Centre for Aboriginal Health.

- En février 2007, la directrice du département Recherche a publié un article intitulé Funding Research to Help Heal from Trauma of Residential School Abuse in Canadian Psychiatry Aujourd'hui, Volume 3, No.1.

#### Résultats attendus

Le réseautage continuera d'accroître notre connaissance des effets du régime des pensionnats et nous permettra d'optimiser le rendement de nos investissements dans les projets de recherche et d'élargir nos initiatives de recherche. En outre, par le truchement de partenariats de recherche et d'exposés pertinents, nous continuerons d'avoir accès

à l'expertise et aux ressources d'agences extérieures et de contribuer à informer le public et à améliorer l'opinion publique.

- Mettre sur pied une bibliothèque et des archives nationales autochtones pour conserver les documents traitant des pensionnats.

Les documents de constitution de la FADG renvoient à l'établissement et à l'exploitation d'une « bibliothèque et d'archives nationales autochtones consacrées aux pensionnats indiens ». Cette activité répond en partie au Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui fait appel à «... la création d'un dépôt national de documents et de vidéos sur les pensionnats [...] pour faciliter l'accès aux documents et l'échange électronique d'information sur les pensionnats... ».

#### Stratégie

Le département Recherche continue de réunir des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur des sujets connexes au traitement des séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette petite collection comprend des documents donnés par la Commission du droit du Canada qui ont été réunis pour la recherche dans le contexte du rapport sur les sévices infligés aux enfants, publié en 2000; de la documentation en relation avec la conception et la mise en œuvre de pratique



de guérison; et des documents d'archives et de la documentation élaborés par les projets financés par la FADG. En 2006 et 2007, le département Recherche met l'accent sur l'organisation et le catalogage des documents/de la documentation recueillis au cours des années précédentes.

Le Centre de ressources de la FADG comporte plus de 3 700 documents.

Résultats attendus

En plus de documents de recherche externes, le Centre de ressources abrite une

collection de documents de plus en plus importante sur les pratiques de guérison « prometteuses » puisées dans les projets financés par la FADG, de même que des documents produits grâce aux projets financés par la FADG. Le Centre de ressources abritera aussi tout autre document d'archive reçu par la FADG, y compris des notices biographiques, des journaux, des photos ou d'autres articles consignés par les Survivants des pensionnats indiens, leurs descendants ou d'autres parties intéressées.





KPMG s.r.l.  
Comptables agréés  
Bureau 2002  
160, rue Elgin  
Ottawa, (Ontario) K2P 2P5  
Canada

Téléphone (613) 212-K7MG (5761)  
Cocleur (613) 212-2295  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables su vis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2007 et des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel que le stipule la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*KPMG s.r.l. / SENCRL*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 24 mai 2007



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

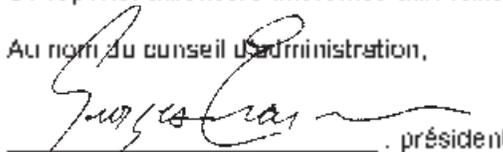
	2007	2006
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Caisse	348 227 \$	141 228 \$
Débiteurs	117 833	353 056
Intérêts à recevoir	70 734	546 363
Charges payées d'avance	129 624	171 330
	<u>666 418</u>	<u>1 211 986</u>
Immobilisations (note 3)	391 319	336 038
Placements (note 4)	35 824 402	70 382 668
	<u>36 872 138 \$</u>	<u>71 930 690 \$</u>

## Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	13 414 136 \$	705 924 \$
Apports reportés		
Apports en capital reportés	391 318	336 038
Subvention reportée	23 076 662	70 688 928
	<u>23 458 000</u>	<u>71 224 966</u>
Engagements locatifs et garantie (note 5)		
Engagements pour les projets (tableau)		
	<u>36 872 138 \$</u>	<u>71 930 690 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

  
\_\_\_\_\_, président

  
\_\_\_\_\_, trésorier



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

## État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
<b>Produits</b>		
Subvention	47 614 443 \$	53 579 583 \$
Subvention – Grandir ensemble	–	236 000
Résolution des questions des pensionnés indiens Canada – recherche	89 385	–
Placement (note 4 h)	1 966 246	2 884 216
Amortissement des apports en capital reportés	152 523	138 073
	<u>49 822 597</u>	<u>56 837 872</u>
<b>Charges</b>		
Projets		
Financement de projets (tableau)	43 568 790	50 846 167
Administration		
Frais généraux (note 5)	4 432 494	4 014 571
Recherche	563 162	922 161
Régie	556 884	472 765
Communications et promotion	181 010	219 962
Amortissement des immobilisations	152 523	138 073
Mesure du rendement	92 447	114 890
Services de soutien à la collectivité	27 717	16 241
Réunions régionales	242 444	93 042
Perte à la cession d'immobilisations	4 326	–
	<u>6 253 807</u>	<u>5 991 705</u>
	<u>49 822 597</u>	<u>56 837 872</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2007 avec chiffres correspondants de 2006

	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2007 Total	2006 Total
Solde au début de l'exercice	336 038 \$	70 888 928 \$	71 224 966 \$	84 942 622 \$
Constaté à titre de produits	—	(47 614 443)	(47 614 443)	(53 579 583)
Subvention reçue (note 1)				40 000 000
Ajouts aux immobilisations	202 129	(202 129)	—	—
Perte à la cession d'immobilisations	(4 326)	4 326	—	—
Amortissement des apports en capital reportés	(152 523)	—	(152 523)	(138 073)
Solde à la fin de l'exercice	381 318 \$	23 076 682 \$	23 458 000 \$	71 224 966 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
<b>Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Diminution (augmentation) des débiteurs	235 223 \$	(199 309)\$
Diminution des intérêts à recevoir	475 629	185 384
Diminution des charges payées d'avance	41 715	11 053
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	12 738 214	138 593
Amortissement des immobilisations	152 523	138 073
Amortissement des apports en capital reportés	(152 523)	(138 073)
Perte à la cession d'immobilisations	4 326	
	<u>18 465 107</u>	<u>135 721</u>
<b>Investissement</b>		
Achat de placements	(167 277 321)	(208 223 552)
Vente de placements	201 849 873	219 863 583
Amortissement des primes (escomptes) à l'émission d'obligations	(14 088)	(202 368)
Acquisition d'immobilisations	(202 129)	(102 330)
	<u>34 358 335</u>	<u>13 335 335</u>
<b>Financement</b>		
Augmentation des apports en capital reportés	197 803	102 330
Diminution de la subvention reportée	(47 812 248)	(13 681 913)
	<u>(47 614 443)</u>	<u>(13 579 583)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	<u>208 999</u>	<u>(108 527)</u>
Encaisse, au début de l'exercice	141 228	249 755
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>348 227 \$</u>	<u>141 228 \$</u>

Se reporter aux notes annexées aux états financiers.



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2007

---

## 1. Description

La Fondation autochtone de guérison (« Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1990, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu du paragraphe 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de violence physique et sexuelle dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien le (« Ministère ») une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention unique de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1<sup>er</sup> avril 2003 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de dix ans se terminant le 31 mars 2008.

En vertu du budget fédéral de 2005, la convention de financement a été modifiée et, en conséquence, la Fondation a reçu une subvention unique de 40 000 000 \$ dans le courant de l'exercice. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1<sup>er</sup> avril 2007 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2009.

## 2. Principales conventions comptables

### a) Constatation des produits

Les produits tirés de la subvention sont inscrits selon la méthode de report pour la constatation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2007

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Durée utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Améliorations localives	5 ans

### c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant, plus ou moins l'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations. Les intérêts sur les placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes sur la vente de placements sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel il y a aliénation. L'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations est constaté sur la durée du placement.

### d) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

### e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements s'avèrent nécessaires, ils seront reflétés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils se sont manifestés.



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2007

## 3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2007 Valeur comptable nette	2006 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	591 143 \$	395 679 \$	195 464 \$	182 535 \$
Matériel informatique	581 515	445 218	136 297	98 618
Logiciels	136 805	136 805	–	5 404
Améliorations locatives	91 190	41 633	49 557	51 481
	<b>1 400 653 \$</b>	<b>1 019 335 \$</b>	<b>381 318 \$</b>	<b>336 038 \$</b>

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2006 s'élevaient respectivement à 1 397 135 \$ et 1 061 097 \$. Au cours de l'exercice, la Fondation a radié 58 303 \$ de la valeur des immobilisations entièrement amorties qui étaient maintenant hors d'usage.

## 4. Placements

a) Les placements détenus par la Fondation doivent servir au financement des projets. Le prix coûtant et la valeur marchande des placements se résument comme suit :

	2007 Prix coûtant	2007 Valeur marchande	2006 Prix coûtant	2006 Valeur marchande
Quasi-espèces				
Gouvernement				
fédéral	27 150 423 \$	27 813 234 \$	47 865 416 \$	47 870 573 \$
Sociétés	3 187 898	3 189 364	–	–
Obligations, coupons et obligations résiduaire				
Gouvernement				
fédéral	31 263	30 147	4 064 371	4 051 561
provincial	888 479	855 704	18 859 658	18 832 302
Sociétés	4 572 251	4 552 068	1 591 055	1 589 373
	<b>35 810 314</b>	<b>36 440 517</b>	<b>70 180 500</b>	<b>70 343 809</b>
Amortissement des escomptes (primes) à l'émission d'obligations	14 088	–	202 366	–
	<b>35 824 402 \$</b>	<b>36 440 517 \$</b>	<b>70 382 866 \$</b>	<b>70 343 809 \$</b>



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2007

## 4. Placements (suite)

b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2007	2006
Intérêts	1 952 922 \$	2 685 170 \$
Perte sur cession	(764)	(3 326)
Amortissement des escomptes (primes) à l'émission d'obligations	14 088	202 368
	<u>1 956 246 \$</u>	<u>2 884 210 \$</u>

## 5. Engagements locatifs et garanties

a) Engagements locatifs

La Fondation s'est engagée à verser les montants minimums suivants au cours des prochains exercices en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux :

2007/2008	324 267 \$
2008/2009	303 371
2009/2010	150 258
	<u>782 896 \$</u>

b) Garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation a conclu des contrats de location pour des locaux et du matériel. Il est habituel dans le cadre de telles opérations que la Fondation, en sa qualité de locataire, accepte d'incemniser le locateur pour des obligations pouvant survenir de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal pouvant être payable aux termes des indemnités susmentionnées ne peut être estimé de manière raisonnable. La Fondation est couverte par une assurance-responsabilité ayant trait aux indemnisations décrites ci-dessus.



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice terminé le 31 mars 2007

## 6. Frais généraux

	2007	2006
Salaires	2 909 580 \$	2 712 913 \$
Loyer	356 170	316 439
Bureaux	281 352	266 442
Entretien des systèmes informatiques	174 318	146 366
Déplacements	177 474	182 026
Formation	93 376	66 941
Frais de placement	62 476	63 776
Assurances	42 350	44 467
Location de matériel	51 212	87 178
Honoraires professionnels	273 489	161 603
Traduction	20 749	4 380
Campagnes de financement	548	-
	<b>4 732 494 \$</b>	<b>4 014 571 \$</b>

## 7. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à la Fondation Espoir des générations (« l'Association ») qui est un organisme de bienfaisance enregistré. La majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'Association est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles dans le réseau des pensionnats.

Les actifs, passifs, produits et charges de l'Association sont les suivants pour les exercices terminés les 31 mars :

	2007	2006
Actif	575 804 \$	230 598 \$
Passif et actifs nets		
Passif		
À payer à la Fondation autochtone de guérison	26 000 \$	14 492 \$
Autres éléments de passif	466 446	160 012
	492 446	174 504
Actifs nets	83 158	56 094
	<b>575 804 \$</b>	<b>230 598 \$</b>
Produits	1 474 566 \$	590 304 \$
Charges	1 447 502	609 497
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	27 064 \$	(19 193) \$



# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses pour les projets

Exercice terminé le 31 mars 2007

Projets globaux	Engagements		Engagements		Dépenses		Dépenses		Montant résiduel des engagements pour les projets
	cumulés pour les projets	exercice écoulé à fin (net)	cumulés pour les projets - solde de clôture	pour les projets - solde ouvert, re- exercice écoulé	cumulatives pour les projets - solde ouvert, re- exercice écoulé	pour les projets - solde de clôture	cumulatives pour les projets - solde de clôture	pour les projets	
	407 502 853 \$	(1 349 476) \$	406 153 377 \$	355 807 253 \$	43 588 790 \$	390 456 040 \$	7 004 344 \$		





le 31 mai 2007  
Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert  
pièce 801  
Ottawa(Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veuillez agréer mes cordiales salutations,



Graham E. Sanders  
President

